This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817

83

LE XIXe SIÈCLE

TABLEAU DES PREMIÈRES ANNÉES

LE XIXe SIÈCLE

Tableau des premières années : BONAPARTE et PIE VII ;

LE CONCORDAT DE 1801

CONFÉRENCES

DONNÉES À

L'UNIVERSITÉ LAVAL

LE 5 ET LE 12 FÉVRIER 1901

PAR

Honoré

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS LETTRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

QUÉBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

Editeurs-propriétaires de L'ÉVÉNEMENT

1901

JIC
142.6
.668

Rom. Lang.
Pucharine
6-14-44
.50525

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LE XIXe SIÈCLE

Tableau des premières années: Bonaparte et Pie VII.

M. le Recteur,

Messieurs,

M. de Vogüé, l'un des esprits les plus distingués, l'un des écrivains les plus brillants de notre époque, compare quelque part les événements de l'histoire à des tableaux, qui s'enroulent au fur et à mesure qu'ils se développent sous nos yeux. La transition du siècle qui vient de s'éteindre au siècle nouveau lui suggère de graves réflexions :

" Devant ce brusque évanouissement de siècle, dit-il, j'ai ressenti une impression pareille à celles qui m'assaillaient jadis, dans les ruines des grandes cités d'Asie. Devant ces toiles roulées, la parole d'Isaïe m'est revenue à la mémoire : " *Generatio mea ablata est et convoluta est à me, quasi tabernaculum pastorum.*—Ma génération a été enlevée, elle a été repliée comme la tente des pasteurs (XXXVIII, 12)." [1]

C'est bien cela : les générations que nous avons connues ont passé, et, comme le voyageur dans le désert, après avoir

1—*Devant le Siècle*, par Eugène-Melchior de Vogüé, de l'Académie française, p. 18.

dressé un instant leur tente, elles l'ont ensuite repliée pour s'en aller ailleurs. Nous ferons de même. Mais en attendant, il n'est ni sans intérêt ni sans utilité de déployer un peu ces *toiles roulées* dont parle M. de Vogüé, et d'en dresser comme un panorama.

Ces toiles déployées, c'est la plus ancienne, celle des premières années du dix-neuvième siècle, qui attire tout d'abord naturellement nos regards.

***

J'ai déjà lu dans les journaux et entendu surtout bien des jérémiades sur l'état actuel du monde, au début de ce vingtième siècle. Certes, il y a bien çà et là quelques points noirs, en Afrique, par exemple, et en Chine ; il y a surtout le nuage toujours menaçant qui se dresse au-dessus de l'auguste Vieillard de Rome : mais, en général, que le monde me semble heureux et tranquille, en comparaison de ce qu'il était au commencement du siècle dernier !

Quand on songe qu'on était alors au lendemain du terrible ouragan de la Révolution qui s'était abattu sur la France, et l'avait bouleversée de fond en comble, renversant et détruisant tout sur son passage, trônes, propriétés, autels ! Suivant la pittoresque expression de Talleyrand, " la Révolution avait désossé la France [1]." Les nations de l'Europe s'étaient coalisées contre la France révolutionnaire : et il n'y a pas à dire : *Quare fremuerunt gentes ?* Elles se sentaient menacées dans ce qu'elles avaient de plus cher, dans leur autonomie, dans leur existence même. Déjà la vague révolutionnaire, franchissant les Alpes, avait envahi l'Italie ; et les républicains régnaient en maîtres d'un bout à l'autre de la Péninsule,

1—Le *Correspondant* de 1874, t. I, p. 1.

jusque dans les Etats Pontificaux. L'illustre pontife Pie VI, chassé de la Ville Eternelle, avait dû prendre le chemin de l'exil : il venait de mourir à Valence, en Dauphiné, à l'âge de 82 ans, après un pontificat de vingt-quatre ans, plein de labeurs et d'infortunes.

Tel était l'état de la France, de l'Europe, de l'Eglise, à l'aurore du dix-neuvième siècle.

Alors paraît un homme extraordinaire, qui semble désigné par la Providence pour enrayer la Révolution et remettre toutes choses en leur place. Bonaparte arrache le gouvernement de la France aux mains débiles du Directoire et se fait proclamer Premier Consul de la République [1]. En quelques mois il réussit à faire régner l'ordre à l'intérieur du pays, et ramène partout la confiance. A l'extérieur, la France se fait respecter : la brillante victoire remportée par le Premier Consul sur les Autrichiens, à Marengo, celle de Moreau [2], à Hohenlinden, forcent les puissances coalisées à signer la paix de Lunéville. Ce traité de Lunéville assure à la France la frontière du Rhin : il est du 9 février 1801 : voilà un début de siècle plein de promesses !

Ah ! si Napoléon, regardant le traité de Lunéville comme quelque chose de final, avait appliqué toutes les ressources de son génie à en consacrer à jamais le résultat, quel bienfait ! Le Rhin—il suffit de jeter les yeux sur la carte—semble bien, en effet, la frontière naturelle de la France [3].

1—Les deux autres consuls étaient Cambacérès et Lebrun.

2—" Il avait su commander cent mille hommes avec prudence et vigueur : personne, Napoléon mis à part, ne l'a fait aussi bien dans ce siècle ; et si la place du vainqueur de Hohenlinden est à une immense distance de celle du vainqueur de Rivoli, de Marengo et d'Austerlitz, cette place est belle encore...". (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Thiers, t. II, p. 264).

3—" C'est pourtant là que tôt ou tard, écrivait Châteaubriand en 1829, la France doit placer sa frontière, pour son honneur et sa sécurité."

Malheureusement, une ambition insatiable est trop souvent la compagne du génie. Ceux qui ont écrit sur Napoléon, même ses plus ardents admirateurs, comme Thiers, par exemple, n'ont pu s'empêcher de lui reconnaître cette ambition, qui n'avait pas de limites :

" Génie incomparablement actif et puissant, a dit M. Guizot, admirable par son horreur du désordre, par ses profonds instincts de gouvernement, et par son énergique et efficace rapidité dans la reconstruction de la charpente sociale. Mais génie sans mesure et sans frein, qui n'acceptait ni de Dieu, ni des hommes, aucune limite à ses désirs ni à ses volontés, et qui par là demeurait révolutionnaire en combattant la révolution ; supérieur dans l'intelligence des conditions générales de la société, mais ne comprenant qu'imparfaitement, dirai-je grossièrement, les besoins moraux de la nature humaine, et tantôt leur donnant satisfaction avec un bon sens sublime, tantôt les méconnaissant et les offensant avec un orgueil impie. Qui eût pu croire que le même homme qui avait fait le Concordat et rouvert en France les églises, enlèverait le Pape de Rome et le retiendrait prisonnier à Fontainebleau ?...

" Entre les grands hommes ses pareils, Napoléon a été le plus nécessaire à son temps, car nul n'a fait si promptement, ni avec tant d'éclat, succéder l'ordre à l'anarchie ; mais aussi le plus chimérique en vue de l'avenir, car après avoir possédé la France et l'Europe, il a vu l'Europe le chasser, même de la France ; et son nom demeure plus grand que ses œuvres, dont les plus brillantes, ses conquêtes, ont tout à coup et entièrement disparu avec lui [1]."

Que reste-t-il, en effet, de tous ces royaumes qu'il avait taillés dans la carte de l'Europe pour ses frères, ses fils, ses

1—*Mémoires de M. Guizot : Histoire de mon temps.*

beau-frères ? Que reste-t-il de ces journées fameuses qui s'appellent Castiglione, Arcole, Rivoli, Marengo, Wagram, Iéna, Austerlitz, Friedland, sinon quelques pages d'histoire glorieuses et brillantes, qui ont séduit nos esprits et notre imagination, dans notre jeunesse, et pour la France une grande auréole de gloire, mais qu'elle a achetée et payée au prix du sang de tant de milliers de ses enfants ?

M. de Vogüé appelle Napoléon " le génie furieux qui mit la France debout, et la saigna aux quatre membres." Mais comment se fait-il que la France se laissa si longtemps " saigner aux quatre membres " pour le plaisir de satisfaire l'ambition d'un conquérant insatiable ? " Un système de ruine pour les campagnes, joint à celui des réquisitions et de la conscription, aurait dû faire abhorrer l'Empereur du paysan. Mais on se trompe. Ses plus chauds partisans étaient là, parmi les paysans, parce qu'il les rassurait sur le retour des dîmes, des droits féodaux, de la restitution des biens des émigrés, et de l'oppression des seigneurs [1]."

Jamais homme ne fut plus habile pour électriser une armée : il savait atteindre chez le soldat la fibre sensible, et n'était arrêté, du reste, par aucun scrupule. Relisez sa harangue à l'armée d'Italie, au moment où il va, de Nice, faire la conquête de la Lombardie : y eut-il jamais plus impudent appel à la convoitise et à la passion du pillage ?

" Soldats, vous êtes mal nourris, et presque nus ; le gouvernement vous doit beaucoup, et ne peut rien pour vous. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables : mais ils ne vous procurent aucune gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; vous y trouverez honneurs, gloire

1—*Devant le Siècle*, pp. 42 et 113.

et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage ou de constance ? "

L'exemple du général soutenait d'ailleurs ses paroles [1]. Il s'élançait avec une ardeur intrépide à la tête de ses soldats, et les menait infailliblement à la victoire.

Gœthe exprime très bien le secret de sa force et de sa puissance :

" C'était, dit-il, un être d'un ordre supérieur. Mais la cause principale de sa puissance, c'est que les hommes étaient sûrs, sous ses ordres, d'arriver à leur but. Voilà pourquoi ils se rapprochaient de lui, comme de quiconque leur inspirera une certitude pareille [2]."

Cette confiance en son étoile, Napoléon l'avait communiquée à ses généraux, les compagnons, les instruments, les tributaires de sa gloire. Y eut-il jamais dans l'histoire, et verrons-nous jamais chef d'armée entouré de généraux comme ceux de Napoléon ? Masséna, Augereau, Davoust, Macdonald, Lannes, Kléber, Desaix, Murat, Moreau, Jourdan, Ney, Duroc, Marbot, et tant d'autres, quelle couronne admirable, digne du géant auquel elle était attachée ! C'étaient tous des héros sur les champs de batailles. D'où étaient-ils sortis ? Des entrailles de la Révolution. Chose remarquable : la plupart étaient même des esprits cultivés, qui ont laissé des mémoires remarquables sur les événements de leur temps : Macdonald et Marbot, par exemple. Tout dévoués à Bonaparte, il n'a qu'un désir à exprimer, pour qu'immédiatement ils lui obéissent et affrontent les plus grands dangers ; puis, en attendant qu'il récompense leur valeur par le bâton de maréchal ou quelque autre promotion, le grand homme leur

1—" Une armée est toujours faite à l'image du général. Son esprit passe à ses officiers, et de ses officiers se communique à ses soldats." (*Histoire de la Révolution*, Thiers, t. IX, p. 206).

2—*Revue des Deux-Mondes*, 1893, t. III, p. 457.

donne, s'ils sont encore jeunes, une petite tape sur la joue, ou leur pince l'oreille : vous savez que, de sa part, c'était la plus grande marque d'amitié [1]. Que de fois Marbot ne reçut-il pas cette récompense pour ses exploits ! La plupart des généraux de Napoléon, du reste, étaient animés de sentiments nobles et généreux :

Un jour,—c'était à Wagram, près de Vienne—Bonaparte a un ordre à communiquer à l'un de ses corps d'armée, séparé du sien par toute l'armée ennemie. Celui qui consentira à porter ce message, a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent de perdre la vie. Il appelle Marbot, qui n'est encore qu'aide de camp de Masséna, et lui en fait timidement la proposition. Marbot écoute la prière de l'Empereur ; il en comprend toute la portée : " Oui, dit-il, Sire, j'irai, j'irai...; et si je péris, je lègue ma mère à Votre Majesté ! "

C'est le même Marbot qui, dans ses Mémoires, racontant l'affreuse bataille d'Eylau (8 février 1807) où il faillit être foudroyé par les éclaboussures d'une bombe qui éclata près de lui, nous dit tout naïvement les pensées qui se présentèrent à son âme, lorsqu'il se réveilla du sommeil quasi léthargique où il s'était endormi : " J'avais repris, dit-il, mes facultés mentales, et mes pensées se portèrent vers Dieu et ma mère ! "

Voilà ce qu'étaient les généraux, au moins quelques-uns des généraux qui suivirent Napoléon dans sa carrière.

Encore une fois, quel dommage que ce génie, maîtrisant son ambition, ne se soit pas contenté, pour but de ses efforts et de ses ressources, d'assurer pour jamais à la France les bienfaits du traité de Lunéville ! Mais les hommes ne sont pas parfaits, et les grands génies moins peut-être que per-

1—*Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier*, par le baron de Menneval, t. I, p. 113.

sonne. Et ici, permettez-moi, messieurs, de vous citer une page de M. D'Héricault sur saint Louis, ce grand roi qui gouverna la France six siècles avant l'époque qui nous occupe. Saint Louis n'avait pas, tant s'en faut, le génie de Napoléon ; mais il avait la mesure, l'équilibre qui manquait à celui-ci : et ces qualités le rendent infiniment plus parfait aux yeux de Dieu et de l'histoire :

" Saint Louis, dit M. D'Héricault, n'a pas été un de ces êtres grandioses qui paraissent avoir reçu quelque chose de divin, une exaltation supérieure à la nature humaine. Il est resté un homme, et un homme de son temps. Bien des personnages historiques lui sont supérieurs par des élans de génie. Dans toutes les branches de l'intelligence, beaucoup d'individus sont montés plus haut que lui ; mais lui est monté en haut tout entier. Les autres sont tombés bas après avoir escaladé les régions supérieures ; lui ne faiblit en rien. Il ne domine pas son époque, ne la précède pas, il ne la dirige même pas, comme Charlemagne par exemple ; mais il n'a pas de vices. Il se contente de résumer son temps, de l'améliorer doucement et solidement. Il n'a rien de fulgurant, il n'éblouit pas la postérité ; c'est une lumière pure, qui brille d'un éclat plus caressant qu'aveuglant, et qui non seulement ne s'éteint pas, mais ne baisse jamais.

" Il n'est donc pas un être de génie transcendant, mais un homme d'équilibre parfait. Il est toujours admirable, sans jamais effrayer l'imagination, ni décourager les sages, amoureux de la perfection ; on l'aime toujours, sans regret et sans honte, et on le comprend sans effort. Il doit être comparé à cette église de Saint-Pierre de Rome, dont les murailles dépassent tous les autres monumens, mais qui est si harmonieusement proportionnée qu'il faut un effort d'imagination pour en apercevoir la grandeur [1]."

1—*Histoire anecdotique de la France*, t. II, p. 276.

Hâtons-nous d'ajouter, messieurs, à l'encontre de nos faibles idées, que si Napoléon, avec son génie transcendant, mais en même temps avec son ambition insatiable et démesurée, s'est abandonné à des campagnes vertigineuses à travers l'Europe, c'est qu'il avait évidemment une mission providentielle, celle de remuer jusque dans ses fondements cette vieille Europe, pour en faire sortir les germes féconds de progrès qui devaient éclore d'une manière si merveilleuse dans le cours du dix-neuvième siècle. Dieu a permis également que ce génie, représentant la force humaine à son plus haut degré, ait soumis la Papauté aux plus grandes humiliations qu'elle ait peut-être subies à travers les siècles, afin de faire mieux ressortir, par le triomphe de son Eglise, la divinité de cette institution : *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia* [1].

" Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, dit Bossuet, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la leçon aux Rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons [2]."

Bonaparte en fit l'expérience dans ses rapports avec l'immortel pontife Pie VII.

***

J'ai hâte de considérer avec vous la douce et suave figure de ce saint pontife, qui se détache nettement de la toile qui nous occupe, à côté de celle du géant dont je viens de parler :

" La Providence, dit le cardinal Pacca, semblait avoir exprès réuni dans Pie VII toutes les qualités convenables à

1—1 Cor., I, 27.
2—*Oraison funèbre de la Reine de la Grande-Bretagne.*

un pape fugitif et opprimé, innocente victime consacrée par une longue suite de malheurs et de souffrances. Cet air de modestie et d'humilité empreint sur son visage, ce sourire presque continuel sur les lèvres, cette affabilité si simple, si naturelle, faisaient la plus profonde impression sur les esprits, excitaient partout le respect et l'admiration [1]."

Pie VII et Bonaparte, la victime et l'oppresseur, apparaissent presque en même temps sur la scène du monde. Le 18 Brumaire, qui fit Napoléon Bonaparte Premier Consul de la République française, correspond au 9 novembre 1799 ; Chiaramonti, évêque d'Imola, fut élu Souverain Pontife le 14 mars 1800. Pie VII et Bonaparte ouvrent donc tous deux le dix-neuvième siècle.

Le conclave de Venise, qui se tint sous le protectorat de la catholique Autriche, et se termina par l'élection de Pie VII, dura trois mois et demi ; celui qui a élu Léon XIII n'a duré que trois jours. Le cardinal Consalvi [2] nous a conservé dans

1—*Mémoires du cardinal Pacca.*—L'auteur fut ministre de Pie VII du 18 juin 1807 au 6 juillet 1809. S'appropriant avec beaucoup d'à-propos les paroles du héros Troyen : " Je raconte dans ces mémoires, dit-il,

.....Quæque ipse miserrima vidi
Et quorum pars magna fui.....(Enéïde, II)."

2—" Il était d'une stature moyenne, plutôt maigre, la tête légèrement inclinée en avant. Sa physionomie possédait au plus haut degré les deux séductions du sourire et du regard ; un œil plein de feu, mais dont il aimait à voiler l'éclat, décelait sa pénétrante intelligence ; son nez, légèrement busqué, donnait un caractère d'énergie à sa figure, dont l'expression, sans cela, eût paru trop adoucie. Le timbre de sa voix était extraordinairement sympathique. Je ne sais quel homme d'esprit a appelé les prélats romains les Armides de la diplomatie. Le mot n'était que juste pour Consalvi, tant sa personne dégageait de grâce et de séduction." —(Le *Correspondant* du 10 février 1901, p. 450).

ses Mémoires les lettres d'invitation au conclave que l'on s'était cru obligé d'adresser, suivant l'usage, aux différentes cours de l'Europe ; en lisant ces formules adulatoires et démodées que l'usage imposait à l'Eglise vis-à-vis de puissances qui bien souvent auraient mérité tout autre chose que des compliments, on se sent profondément humilié. Hélas ! que l'Eglise payait cher la protection qu'elle était censée recevoir de ces Majestés Très-Chrétiennes !

Chose remarquable, le nouveau pape Pie VII, comme plus tard l'un de ses successeurs à l'évêché d'Imola, puis au souverain pontificat, Mastaï-Ferretti, était tout à fait un homme de son temps, acceptant dans tout ce qu'elles ont de bon, les idées libérales et démocratiques :

" Pie VII, écrit M. D'Haussonville [1], n'avait, à aucun degré, les préjugés ni les tendances d'un pontife de l'ancien régime. Dans la lutte engagée en Europe, ses vœux sincères étaient du côté de l'homme des temps nouveaux, et de cette France devenue sans doute un peu trop militaire pour son goût, mais restée à ses yeux démocratique et chrétienne."

Les changements constitutionnels survenus dans le nord de l'Italie, la création de la république Cisalpine, par exemple, ne l'avaient nullement ému : au contraire, il adressa à cette occasion à ses diocésains une admirable lettre pastorale, dont je me contenterai de citer quelques lignes :

" La forme du gouvernement démocratique, adoptée chez nous, dit-il, n'est point en opposition avec ces maximes catholiques, que je viens de vous exposer ; elle ne répugne pas à l'évangile ; elle exige, au contraire, ces vertus sublimes qui ne s'acquièrent qu'à l'école de Jésus-Christ. Si vous les pratiquez généreusement, elles seront le gage de votre bon-

1—*L'Eglise Romaine et le Premier Empire.*

heur, de votre gloire, et de la splendeur de notre république... [1]."

Ne croirait-on pas entendre, messieurs, un extrait de quelque encyclique de notre grand pape Léon XIII ?

Bien plus, Chiaramonti avait un faible pour Bonaparte : il l'avait rencontré quelque part, dans sa glorieuse campagne d'Italie, et il se sentait attiré vers lui par je ne sais quel aimant mystérieux, ou plutôt providentiel. Jamais il ne put se défaire de ce sentiment, même après les plus douloureuses épreuves.

Ecoutons son éminent secrétaire d'Etat Consalvi nous faire part de cette disposition du saint-père :

" L'empereur Napoléon exerçait sur le saint-père, dit-il, une espèce de fascination et d'éblouissement que toutes les calamités privées ou publiques ne purent jamais faire cesser. C'était un mélange d'admiration et de crainte, de tendresse paternelle et de pieuse gratitude... Plus mêlé que lui aux choses et aux hommes, et forcé par la nature de mon emploi à les voir souvent du mauvais côté, je ne partageais pas d'une manière absolue tous les sentiments que le Pape professait à l'égard de l'Empereur. J'avais vu ce prince de fort près. J'admirais la puissance de son génie, la rapidité de son intelligence, et cette merveilleuse fécondité de ressources dans l'esprit qui en faisait un être à part. Mais je ne me dissimulais pas qu'à tant de brillantes qualités venait malheureusement se mêler de grandes ombres et d'innombrables défauts, que l'ivresse du succès devait développer outre mesure [2]."

A propos de ce sentiment d'admiration du pape Pie VII pour Napoléon Ier, je ne puis m'empêcher de signaler ici un sentiment analogue professé par son successeur, le grand

1—*Ibid.*, t. I., pièces justificatives.

2—*Mémoires du cardinal Consalvi : mémoires sur mon Ministère.*

pape Pie IX, à l'égard de Napoléon III. Le rapprochement me paraît si singulier, il est d'ailleurs si authentique, qu'on me permettra, je l'espère, cette petite digression :

« Après la révolution de 1830, raconte M. Thouvenel, le prince Louis-Napoléon, depuis Napoléon III, et son frère aîné, le prince Napoléon-Louis, embrassèrent avec ardeur la cause libérale en Italie. Les deux princes... entrèrent sur le territoire pontifical, et furent appelés à Forli. C'est là que le prince Napoléon-Louis mourut en quelques heures, d'un mal subit, entre les bras de son frère cadet.

« Le prince Louis-Napoléon, après cette aventureuse expédition, errant et traqué de toutes parts, eut l'idée de se rendre auprès de Mgr Mastaï-Ferretti, depuis le pape Pie IX, et alors archevêque de Spolète, se rappelant qu'à l'époque où le le Prélat était simple chanoine à Rome, son frère et lui avaient souvent servi sa messe, et avaient été l'objet de ses attentions.

« Le futur empereur Napoléon III, servant la messe du futur pape Pie IX, quel spectacle et quel contraste !....

« Mgr Mastaï-Ferretti accueillit avec bonté le fils de la reine Hortense ; et le prince lui ayant confié son parfait dénûment, l'évêque contracta chez un riche industriel de la ville un emprunt de 5000 francs, qu'il remit à son ancien enfant de chœur métamorphosé en révolutionnaire italien. Puis, l'ayant fait monter dans sa propre voiture, il le conduisit lui-même en lieu sûr, à l'abri des baïonnettes autrichiennes et des autorités pontificales.

« Le pape Grégoire XVI, instruit de l'incident, appela Mgr Mastaï-Ferretti à Rome, où il resta quelque temps en disgrâce. Il ne reçut en effet le chapeau de cardinal qu'en 1840...[1] »

1—Le *Correspondant* du 10 mars 1889, t. I, p. 967.

Mastaï-Ferretti, en disgrâce à Rome, pour s'être montré un peu trop complaisant envers Louis-Napoléon, qui conspirera un jour, avec Cavour pour la spoliation du Pouvoir Temporel : Chiaramonti, plein d'admiration pour Bonaparte, qui lui infligera tant d'humiliations comme pape, et le fera même prisonnier : quel étrange rapprochement des choses humaines !

***

Les dispositions bienveillantes de Pie VII à l'égard de Bonaparte étaient évidemment providentielles. A peine le saint-père était-il, en effet, assis sur son trône, que le Premier Consul lui fit signifier son dessein de rétablir le culte catholique en France, et de conclure un Concordat avec le Saint-Siège.

Après de longues négociations préliminaires qui ne semblent pas devoir aboutir, Consalvi est envoyé par le saint-père à Paris, muni de pleins pouvoirs. Il a raconté lui-même dans ses Mémoires ses travaux et ses efforts pour mener à bonne fin l'affaire du Concordat, de concert avec les agents du Premier Consul : les négociations durèrent plusieurs semaines. Impossible de les exposer ici, ce soir, en détail. Je me contenterai de citer un incident final, qui faillit tout faire manquer, et peint bien le caractère violent et emporté de Bonaparte.

Tout était conclu entre Consalvi et le représentant du Premier Consul, l'abbé Bernier : le Concordat n'avait plus qu'à être signé par les deux parties contractantes : un grand dîner aux Tuileries devait suivre l'apposition des signatures.

Tout à coup Consalvi, qui heureusement se tenait toujours sur ses gardes, s'aperçoit que la feuille concordataire qu'on lui présente à signer n'est pas semblable à celle dont il est convenu avec Bernier : il y a des divergences notables : on

a voulu évidemment surprendre sa bonne foi : indigné, il refuse énergiquement de signer ; puis il se rend aux Tuileries.

A peine le Premier Consul l'eut-il aperçu, que, se dirigeant vers lui dans l'attitude de la colère :

" Eh ! bien, monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre ! Soit ; je n'ai pas besoin de Rome, moi, je n'ai pas besoin du Pape. J'agirai de moi-même. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a pu changer la religion de son pays, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites, et les pleurera avec des larmes de sang, mais il n'y aura plus de remèdes.

" Vous pouvez partir, monsieur le cardinal, c'est ce qui vous reste de mieux à faire... Quand partez-vous donc ?... "

—" Après dîner, général," répond Consalvi.

L'affaire était si grave et pouvait avoir des conséquences si funestes, que les représentants diplomatiques des puissances, à Paris, intervinrent auprès de Consalvi et du Premier Consul, et réussirent à faire reprendre les négociations. Elles aboutirent heureusement, cette fois : le Concordat fut définitivement conclu et signé à Paris, le 15 juillet 1801, puis ratifié à Rome le 15 août suivant.

Hélas ! Consalvi n'eut pas plutôt quitté Paris, que le Premier Consul fit ajouter au Concordat, par le Sénat de la République, les fameux articles organiques. Le saint-père eut beau protester plus tard devant le Sacré-Collège ; ces articles furent maintenus par le gouvernement français, et sont encore regardés comme lois de l'Etat.

Pour comble de malheur, le cardinal Caprara, nommé légat à Paris, était un homme faible, toujours prêt à céder aux volontés du Premier Consul. Une de ses concessions, qui fut très sensible à Pie VII et à Consalvi, ce fut de laisser

mettre sur la nouvelle liste d'évêques un certain nombre de *Prélats constitutionnels*, qui n'avaient pas même fait encore leur soumission à l'Eglise romaine.

Mais voilà Bonaparte engagé dans la voie fatale de l'ambition. Premier Consul pour dix ans, il se fait nommer, en 1802, Consul pour la vie, puis en 1804, le 18 mai, proclamer Empereur des Français. Il songe alors à se faire sacrer : mais par qui ? Quelle gloire, s'il pouvait induire le souverain pontife lui-même à quitter la Ville Eternelle et à venir le sacrer à Paris ! N'est-il pas le successeur de Charlemagne, le restaurateur de l'Eglise en France, le protecteur-né de la religion ? *Audaces fortuna juvat.* La proposition en est faite au souverain pontife, et le saint-père, toujours plein de condescendance et de bonté, réunit le Sacré-Collège, et le consulte sur ce qu'il a à faire dans une circonstance aussi grave.

Le voyage est décidé ; et le saint-père l'entreprend, non pas en vue d'aucun avantage temporel,—il n'en obtint aucun, en effet—mais uniquement pour le bien de la religion : le bien obtenu fut, en effet, immense. Partout, sur le passage du souverain pontife, en Italie et en France, les populations se pressaient pour solliciter sa bénédiction. Bonaparte, lui, ne se dérangea guère : il n'alla au devant du saint-père qu'à une petite distance de Paris : là, il le fit monter dans sa voiture, mais ne lui donna pas même la place d'honneur.

On sait qu'à Notre-Dame, dans la cérémonie du sacre, il n'attendit pas que le saint-père le couronnât, mais il prit lui-même la couronne royale sur l'autel et se la mit sur la tête [1]. Pie VII, en cette occasion, comme durant tous les cinq mois

1—Il fit la même chose, lors de son couronnement à Milan, avec cette circonstance aggravante qu'il s'agissait cette fois de la célèbre *couronne de fer*, faite, comme on le sait, avec un des clous de la Passion.

qu'il demeura aux Tuileries, fit l'admiration de tout le monde par son humilité, son ineffable douceur et la candeur de son caractère. Il eut le bonheur de recevoir la soumission de la plupart des évêques constitutionnels, et de voir s'éteindre jusqu'aux dernières traces du schisme qu'avait enfanté la Révolution. Cela seul suffisait pour récompenser et justifier le voyage du vénérable septuagénaire.

***

Lorsqu'il quitta la France, il ne s'attendait pas d'y revenir, mais cette fois dans des circonstances bien douloureuses. Resté toujours sous le charme du grand homme, il ne prévoyait pas les démêlés terribles qu'il allait avoir avec lui. Ce sont ces démêlés de l'agneau et du lion,—ou du loup, si vous voulez : il y avait des deux en Bonaparte—que nous avons maintenant à raconter : mais le temps presse : laissons de côté une foule de détails très intéressants, il est vrai, mais moins nécessaires, pour arriver de suite au nœud de la situation.

Jusqu'ici, tout a souri à Bonaparte ; toutes les puissances européennes ont courbé la tête devant lui : une seule lui oppose une résistance invincible, l'Angleterre.

Et ici, je ne puis m'empêcher de citer le portrait que fait M. Lanfrey des deux chefs de partis qui dirigeaient alors l'opinion politique anglaise, Fox et Pitt :

" Esprit généreux, très étendu, d'une admirable variété de connaissances et d'aptitudes, d'une culture exquise, âme grande et ouverte à toutes les nobles impressions, Fox avait dès le début de la guerre entre l'Angleterre et la France, soutenu la cause de la Révolution française. Même à l'époque de la Terreur, il avait persisté à défendre cette cause, tout en déplorant les excès qui la souillaient, et il lui était resté

inviolablement fidèle... Ce grand orateur était cependant peu propre à diriger les hommes, parce qu'il les connaissait mal. Il était plus homme de plaisir et d'imagination que d'action..., tandis que son grand rival, Pitt, agissant jusque dans le repos, l'esprit absorbé par une pensée unique, les yeux incessamment fixés sur le vaste théâtre où s'agitent les nations, n'en perdant pas une scène, pas un mouvement, pas un signe, était, avec moins d'éclat et moins de séduction, mais avec incomparablement plus de force, la personnification même de l'esprit politique [1]."

Les brillantes victoires navales d'Aboukir (1er août 1798) et de Trafalgar (21 octobre 1805), remportées sur la France par l'amiral Nelson, ont couronné de gloire l'administration de Pitt ; et ce grand ministre, toujours en éveil, ne cesse d'agir sur les puissances continentales pour les faire se coaliser avec l'Angleterre contre Bonaparte. Celui-ci est exaspéré, véritablement hors des gonds. La grande victoire qu'il vient de remporter sur l'Autriche, à Austerlitz (2 décembre 1805), n'a pu elle-même rasséréner son âme.

Mais vous me direz : qu'est-ce que tout cela a à faire avec ses démêlés avec le Pape ? Vous oubliez, messieurs, le rôle qu'il avait assumé, celui de Charlemagne. Bonaparte se regardait comme l'empereur de Rome : " Je suis Charlemagne, disait-il, l'épée de l'Eglise, l'empereur de Rome [2]". C'est en toute lettre dans sa correspondance. De fait, l'Italie tout entière était maintenant sous son protectorat et sa dépendance.

Il avait fait au pape la faveur de lui laisser un lambeau de territoire ; mais à la condition que le pape se regardât comme son vassal, reconnût et approuvât tous ses empiète-

1—*Histoire de Napoléon Ier*, par Lanfrey, t. II, p. 445.
2—Le *Correspondant* de 1868, t. II, p. 216.

ments, et surtout épousât toutes ses haines. Je n'exagère rien, messieurs ; si le tableau pèche de quelque manière, c'est qu'il n'est pas assez chargé : j'ai dû laisser de côté plusieurs détails qui pourraient l'assombrir davantage.

Décidé à en finir avec l'Angleterre, Bonaparte décrète le fameux blocus continental ; et il exige que le pape, en particulier, ferme ses ports aux Anglais. Bien plus, il veut que le saint-père chasse de Rome et des Etats pontificaux tous les étrangers, Anglais, Russes, Allemands, Suédois, Autrichiens.

Le pape, père commun de tous les fidèles, se révolte à la vue de ces exigences absolument déraisonnables, et il convoque le Sacré-Collège pour prendre son avis.

Admirons ici, messieurs, cette sage conduite de Pie VII. Le Sacré-Collège est le grand conseil et comme le chapitre du Saint-Siège : dans les affaires importantes, Pie VII ne veut prendre aucune détermination sans le consulter.

Tous les cardinaux, moins un, le cardinal de Bayanne, un Français, conseillent au saint-père d'opposer une fin de non-recevoir aux prétentions de Bonaparte ; et c'est alors que Pie VII écrit à l'Empereur une lettre magnifique, vraiment sacerdotale, dans laquelle il lui déclare qu'il ne peut transiger et ne transigera jamais avec son devoir. Jamais il ne consentira à laisser amoindrir le patrimoine de saint Pierre, ni à reconnaître à Bonaparte le titre d'empereur de Rome, ni à épouser ses querelles :

" Si, comme le dit Votre Majesté, ajoute-t-il, nous ne devons pas entrer dans le dédale de la politique, dont, en effet, nous nous sommes tenu et nous tiendrons toujours éloigné, combien plus ne devons-nous pas nous abstenir de prendre part aux malheurs d'une guerre qui n'a pour cause que des sujets politiques, dans laquelle la religion n'est pas attaquée, et où se trouve même impliquée une puissance catholique (l'Autriche)."

Bonaparte soupçonne, et avec raison, Consalvi d'être dans toute cette affaire le principal appui du pape ; et il réclame son renvoi de la secrétairerie d'Etat. Consalvi se retire de lui-même ; mais il est remplacé presque aussitôt par un autre cardinal non moins dévoué au Saint-Siège, et peut-être encore plus énergique, l'illustre cardinal Pacca [1].

Saluons ici, messieurs, ces deux noms, Consalvi et Pacca : jamais peut-être, dans toute l'histoire, la Papauté n'eut de ministres plus purs, plus nobles, plus intelligents et plus dévoués !

Ah ! si le pape Pie VII eût pu les garder avec lui ! Mais la politique de Napoléon était précisément d'isoler le saint-père ; et que peut faire l'homme le plus saint, le plus énergique, lorsqu'il est aux prises avec la force brutale d'un potentat sans scrupule ?

Les grands succès enflent le cœur : Bonaparte promène ses armées victorieuses à travers le continent, et réduit toutes les puissances à ses volontés : Rome seule lui résiste : il veut en finir avec elle. Il fait occuper successivement par ses troupes Ancône, Civita-Vecchia, toutes les villes pontificales ; puis il ordonne au général Miollis de s'emparer de Rome elle-même, et de garder le saint-père à vue dans sa capitale, après en avoir chassé tous ses cardinaux, y compris son secrétaire d'Etat. Miollis accomplit tous ces ordres avec une brutalité révoltante (2 février 1808) : des canons sont braqués en face du Quirinal, séjour du saint-père ; et un officier français va prier le cardinal Pacca de quitter le palais : " Je ne puis sortir d'ici, répond le cardinal, sans la permission de mon souverain." Puis il écrit un billet au saint-père pour l'informer de ce qui se passe.

1—Entre Consalvi et Pacca, les cardinaux Casoni, Doria et Gabrielli exercèrent successivement, mais fort peu de temps, les fonctions de secrétaire d'Etat.

C'est alors qu'eut lieu cette scène, peut-être unique dans l'histoire, que Pacca nous raconte lui-même dans ses mémoires :

" Tandis que je m'entretenais, dit-il, de choses indifférentes avec l'officier français, j'entendis ouvrir la porte avec violence, et on annonça l'arrivée du saint-père : je courus au devant de lui, et je fus alors témoin d'un phénomène dont j'avais entendu parler, mais que je n'avais jamais vu, l'horripilation. Dans une puissante colère, les cheveux se hérissent, et la vue est offusquée. Il était dans cet état, l'excellent pontife, et il ne me reconnut pas, quoique je fusse habillé en cardinal : " Qui est là ? s'écria-t-il d'une voix forte, qui est-là ?—Je suis le cardinal, lui répondis-je, en lui baisant la main.—Où est l'officier ? reprit le saint-père."—Je le lui montrai, près de moi, dans une attitude respectueuse.

" Alors le pape se tournant vers lui : " Allez, dit-il, annoncer à votre général que je suis las de souffrir tant d'insultes et d'outrages de la part d'un homme qui ose encore s'appeler catholique. Je n'ignore pas quel est le but de toutes ces violences ; on voudrait, en me séparant peu à peu de tous mes conseillers, me mettre hors d'état d'exercer mon ministère apostolique, et de défendre les droits de ma souveraineté temporelle. J'ordonne à mon ministre de ne point obéir aux ordres d'une autorité illégitime, et de me suivre dans mes appartements pour y partager ma captivité. Que votre général sache que, si la force doit l'arracher de mon sein, ce ne sera qu'après avoir brisé toutes les portes, et que je le déclare responsable des suites de cet attentat énorme et inouï."

L'officier, se tournant modestement vers moi, continue Pacca, me pria de lui traduire en français les paroles du saint-père, qu'il promit de rapporter fidèlement au général.

" Alors le pape, me prenant par la main : " M. le cardi-

nal, me dit-il, allons ; " et par le grand escalier, au milieu des serviteurs pontificaux qui l'applaudissaient, il remonta dans ses appartements, et m'assigna trois pièces voisines des siennes, où j'eus l'honneur et la consolation de demeurer jusqu'à la fatale nuit du 6 juillet."

Ceci se passait le 2 février 1808. On conseillait au saint-père de prendre la fuite ; mais il déclara avec énergie :

" Je ne quitterai le Saint-Siège que lorsque la force viendra m'en arracher."

" La sage résolution, dit Pacca, que prit le Pontife de ne point abandonner le poste sublime où la Providence l'avait placé, passera à la postérité comme une preuve irréfragable de sa grandeur d'âme, de son généreux renoncement à lui-même, de la pureté de ses intentions, et enfin de la justice de sa cause."

Le 6 juillet 1809 est une date à la fois lugubre et mémorable. Ce jour-là, la force brutale vint en effet arracher de son siège le souverain pontife. Un décret impérial ayant été lu dans Rome, abolissant le pouvoir temporel, Pie VII prononça l'excommunication contre les auteurs de cet attentat.

Le général Radet assiège alors le Quirinal, pénètre dans les appartements du saint-père, l'enlève de force, ainsi que le cardinal Pacca, et les fait monter tous deux dans une voiture bien fermée, qui se dirige vers le nord de l'Italie.

Pacca a laissé une foule de détails sur ce voyage si pénible : je ne puis en signaler que quelques-uns :

A Bolséna, un moine franciscain, ne sachant pas qui était dans la voiture, s'approche de Radet, avec qui il paraissait très familier, et lui parle d'affaires : " Oh ! quel coquin de moine ! " fit le pape.

En Savoie : " Ces bons Savoyards, dit Pacca, se précipitaient sur notre passage, s'approchaient de la voiture, où ils espéraient voir le saint-père, s'agenouillaient et pleuraient, demandant d'être bénis."

En arrivant à Grenoble : " De jeunes personnes jetaient des fleurs dans la voiture du saint-père, pour qu'il daignât les bénir. Une d'elles criait en pleurant : Que vous avez l'air maigri, saint-père ! Ah ! ce sont les grandes afflictions que l'on vous fait souffrir ! "

Et Pacca ajoute : " Ce concours extraordinaire des peuples, ces témoignages unanimes de vénération que le pape recevait sur son passage, ont toujours été pour moi un spectacle, je ne dirai pas seulement prodigieux, mais même surnaturel."

A Grenoble, il fallut se séparer, le pape pour la prison de Savone, en Piémont, le cardinal pour celle de Fénestrelle ; mais avant la douloureuse séparation, le fidèle ministre eut le temps d'écrire une lettre au saint-père pour le fortifier et le prémunir contre les dangers qui l'attendaient :

" Je le prévenais surtout, dit-il, que le gouvernement ne manquerait pas de l'entourer de cardinaux qui ne seraient pas *de la race de ces hommes par lesquels s'opère le salut d'Israël* [1] : paroles prophétiques, ajoute-t-il, qui ne se vérifièrent que trop à Savone."

N'allons pas croire, en effet, messieurs, que tous les membres du Sacré-Collège fussent de grands caractères comme Consalvi et Pacca. Bonaparte les avait tous fait venir à Paris : Paris était devenu, en effet, dans son estime, la capitale du monde catholique, et Rome n'était plus qu'une ville secondaire de l'Empire. Il accordait bien encore au pape d'être le chef spirituel de la chrétienté ; mais il avisait aux moyens de se passer complètement de lui.

Or, que faisaient les cardinaux à Paris ? Hâtons-nous de dire qu'aucun ne paraît avoir manqué gravement à sa dignité personnelle. Mais Consalvi nous assure que plusieurs d'entre eux s'amusaient, ne refusant aucune invitation aux

1—1. Machabées, V, 62.

dîners, aux soirées et aux fêtes, pendant que le saint-père, leur souverain, était en prison à Savone.

Un incident très grave vint bientôt mettre en relief la faiblesse et la légèreté de leur caractère. Il s'agit du mariage de Bonaparte avec Marie-Louise d'Autriche. Le but de ce mariage était d'assurer, si possible, un héritier à l'Empereur, Joséphine ne lui en ayant pas donné. Mais avant de contracter cette union, il lui fallait faire annuler la première; et si peu régulier qu'eût été son mariage avec Joséphine, qui avait eu lieu la veille même de son sacre, sans autre témoin que le célébrant, le cardinal Fesch, la dissolution n'en pouvait être prononcée que par le pape, d'après la règle constante de l'Eglise, laquelle a fort prudemment réservé au Saint-Siège les causes de cette nature, lorsqu'elles intéressent la personne des souverains. Or Napoléon, bien décidé à se passer du pape, qui était son prisonnier à Savone, arracha, pour ainsi dire, une sentence d'annulation à l'officialité diocésaine de Paris, qui doutait avec raison de sa compétence dans une pareille cause [1]. Puis il fixa la date de son mariage avec Marie-Louise, et fit inviter tous les cardinaux à y assister.

Consalvi ne voyait pas d'objection à assister aux grandes réceptions qui devaient avoir lieu aux Tuileries la veille et à la suite du mariage : c'étaient des cérémonies purement officielles. Mais il se refusa absolument à assister à la cérémonie religieuse de ce mariage, qui avait lieu sans que le pape, à qui seul appartenait ce droit, eût été appelé à se prononcer sur la validité du premier mariage, et par conséquent au mépris des lois de l'Eglise : l'exemple de Consalvi fut suivi par onze ou douze de ses confrères. Une quinzaine d'autres cardinaux, au contraire, eurent la faiblesse de se rendre à

1—Voir dans le *Correspondant* de 1888, t. IV, l'article de M. Welschinger sur le *Divorce de Napoléon.*

tous les désirs de l'Empereur, et burent le calice de la honte jusqu'à la lie.

Qu'on juge de la colère de l'Empereur, lorsqu'il constata, à son mariage, l'absence de Consalvi et de ses collègues. Il leur fait aussitôt signifier l'ordre de quitter Paris et les disperse çà et là dans les villes de province : il raie leurs noms de la liste des cardinaux auxquels il accorde un traitement, et leur défend même de porter la pourpre. De là l'appellation de *cardinaux noirs* qui fut donnée à ces vénérables princes de l'Eglise. Les autres, au contraire, à qui seuls il était permis de porter la pourpre, s'appelaient *cardinaux rouges ;* et leur influence auprès de l'Empereur augmenta en proportion de leur bassesse et de leur servilité. Eux seuls pouvaient pénétrer jusqu'au saint-père à Savone, et ils en profitèrent, à l'instigation de Bonaparte, pour l'obséder de lâches et indignes conseils.

Faut-il s'étonner que le saint vieillard, accablé sous le poids de l'infortune, des infirmités et de la misère, poursuivi d'ailleurs par les obsessions de ces cardinaux qui étaient censés les conseillers naturels de la Papauté, ait accordé à l'Empereur certaines concessions qu'il regretta plus tard ?

Et pourtant celui-ci ne se tient pas encore pour satisfait ; le pape, à Savone, est encore trop loin de Paris. Il faut qu'il l'amène à Fontainebleau, afin de peser lui-même sur ses résolutions de tout le poids de sa force, de ses menaces et de son omnipotence.

Et que veut-il donc ? Je l'ai dit : ne pouvant se passer de l'Eglise, dont il a besoin, il veut du moins se passer du pape. Le fait que le pape seul peut donner l'institution canonique aux évêques dérange ses plans. Mais cette institution ne pourrait-elle pas être accordée par les métropolitains ? Si le pape le veut... Et c'est cette concession, surtout, qu'il prétend lui arracher.

Le cardinal Pacca nous raconte dans ses mémoires la manière vraiment atroce avec laquelle on avait transporté le saint-père de Savone à Fontainebleau : voyage de quatre jours et quatre nuits, sans le moindre arrêt :

" Cette conduite violente et barbare envers le souverain pontife, dit-il, fut pour Napoléon le dernier péché qui, comme nous l'apprend l'Ecriture, lasse enfin la longanimité du Seigneur, et arme son bras de la verge de ses vengeances."

Le saint-père arriva moribond à Fontainebleau le 20 juin 1811. C'est justement à cette époque que Bonaparte entreprit cette absurde campagne de Russie, qui devait lui être si fatale.

Il avait dit un jour, en parlant du pape : " Croit-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats ? " Dans la campagne de Russie, soit par le froid, soit par la misère, les armes tombèrent littéralement des mains de ses soldats ! On assure que pas moins de cinq cent mille cadavres de Français et d'alliés de Français échelonnèrent la route de retour de Moscou à Paris.

Et c'est à son retour que Bonaparte, comme pour se venger de la Providence, entreprit le siège...de Fontainebleau, et arracha au saint-père, exténué de misère, à moitié mort, le funeste concordat par lequel il renonçait à la souveraineté de Rome, et s'engageait à donner l'institution canonique aux évêques dans un délai de six mois, après lequel l'institution pouvait être conférée par le métropolitain ou le plus ancien évêque suffragant [1]. En retour de ces concessions fatales, Bonaparte accordait la mise en liberté de tous les cardinaux (23 janvier 1813).

Il y avait trois ans et demi que le cardinal Pacca gisait écroué dans l'affreuse prison de Fénestrelle, nid de vautours

1—*Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Beurlier.

juché sur la crète des Alpes italiennes aux neiges perpétuelles. Ah! que n'ai-je le temps de vous dire les souffrances qu'eut à endurer ce grand serviteur de l'Eglise!

A peine rendu à la liberté, il prit le chemin de Fontainebleau: il y était dès la mi-février:

" Comme j'entrais, dit-il, dans l'appartement du pape, je trouvai le saint-père debout, faisant même quelques pas pour venir au devant de moi. Quelle fut mon affliction de le voir courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles! Il m'embrassa, et me dit avec beaucoup de froideur: " Je ne vous attendais pas sitôt." Je lui répondis que j'avais pressé mon arrivée pour avoir la consolation de me jeter à ses pieds, et de lui témoigner mon admiration pour le courage héroïque avec lequel il avait souffert une si longue et si dure captivité. Il me répondit avec l'accent de la plus vive douleur: " Et cependant, nous avons fini par nous rouler dans la fange... Ces cardinaux m'ont traîné là, devant ce bureau, et m'ont fait signer..." Le silence de cette solitude, la tristesse peinte sur tous les visages, la douleur profonde dans laquelle le saint-père était plongé, l'accueil aussi froid qu'inattendu que je venais de recevoir, me causèrent un serrement de cœur plus facile à imaginer qu'à décrire..."

Rien n'était désespéré, pourtant, messieurs. " Dans la pensée du pape, observe avec raison l'abbé Drioux, les articles de Fontainebleau ne devaient pas être publiés. Il ne les avait signés que comme les préliminaires d'un concordat qu'il se promettait de discuter dans un consistoire secret, comme le veut la constitution de l'Eglise."

Avec des hommes comme Consalvi et Pacca, il pouvait tout réparer; et il le fit en effet. " Il protesta solennellement contre la violence qui lui avait été faite, et publia un Bref déclarant nulle la convention signée, et retirant par conséquent toutes les concessions qu'il avait faites relativement à l'institution des évêques..."

A peine le saint-père eut-il accompli ce grand acte réparateur, qu'il se sentit soulagé et reprit la sérénité de son âme. Il n'était plus le même homme, et paraissait rajeuni de vingt ans.

Le cardinal Pacca répondant d'avance, avec son tact admirable, à une objection qui pouvait peut-être un jour hanter certains esprits :

" Le saint-père, dit-il, avait promis et accordé ce qu'il ne devait ni promettre, ni accorder, mais il n'avait pas enseigné une doctrine erronée. Il est tombé, il est vrai, matériellement, dans une faute grave, mais non dans une erreur en matière de foi ; or les plus ardents défenseurs de l'infaillibilité du Saint-Siège n'ont jamais soutenu que les papes, qui sont infaillibles dans l'enseignement, le soient aussi dans leur conduite ou dans leurs actions."

***

Nous n'avons plus que peu de chose à ajouter. La campagne de 1813 contre la coalition des puissances européennes fut, en somme, désastreuse pour Napoléon ; et après les trois journées de Leipzig, les alliés entrèrent en France avec un million d'hommes. La déclaration solennelle qu'ils firent que ce n'était pas à la France qu'ils en voulaient, mais à l'ambition démesurée de l'Empereur, fut extrêmement fatale à celui-ci. La France comprit qu'elle devait séparer son sort du sien, et Bonaparte se vit peu à peu isolé, délaissé, même par ceux qui auraient dû lui avoir le plus de reconnaissance. *Et nunc, reges, intelligite...*

Impuissant à garder le saint-père à Fontainebleau, il l'en fit sortir, non pas pour lui rendre la liberté, mais pour le renvoyer de nouveau à Savone.

Bientôt cependant il se vit obligé de signer sa propre

abdication à Fontainebleau (6 avril 1814), dans le palais même où il avait tant humilié le pape, où il l'avait forcé, pour ainsi dire, l'arme à la main, de signer les fameux articles dont je viens de parler.

Les alliés le traitèrent, on peut le dire, d'une manière vraiment royale, puisqu'ils lui abandonnèrent l'île d'Elbe, où il devait jouir de tous les attributs de la souveraineté.

Le traité de Paris rendit la paix à la France, et Louis XVIII monta, le 5 mai 1814, sur le trône de ses pères.

Profitant de ces événements, Pie VII, après avoir quitté successivement Fontainebleau et Savone, se rendit à Bologne, d'abord, puis à Imola, où il avait été évêque, et à Césène, sa patrie. Il rentra dans sa capitale le 24 mai 1814.

L'illustre Plessis, archevêque de Québec, étant allé à Rome cinq ans plus tard, eut le bonheur d'être admis à son audience ; et voici ce qu'à son retour il disait dans une allocution à son clergé :

" Nous l'avons vu cet ange terrestre assis sur la chaire de Pierre, cet excellent pontife si vénérable par son humilité, si admirable par sa patience et sa piété insigne, éprouvé par tant de tribulations et de si longues souffrances, élevant sans cesse ses mains pures vers le ciel pour l'Eglise dont il porte toute la charge. Prosterné à ses pieds, nous nous sommes recommandé à lui, ainsi que notre clergé et tous les fidèles confiés à nos soins, et nous avons reçu sa bénédiction paternelle... [1]."

Quant à Bonaparte, il était écrit qu'il serait victime de son ambition jusqu'à la fin. On connaît l'affaire, ou plutôt, comme dit M. de Larcy, " la folie criminelle " des Cent-Jours, le départ (26 février 1815) de Bonaparte de l'île d'Elbe, où il aurait pu couler des jours si heureux, son débarquement à

1—*Mandements des Evêques de Québec*, t. III, p. 156.

Cannes, et sa marche vers Paris, ramassant çà et là les débris de son ancienne armée, et voyant accourir à lui ses anciens généraux, qui venaient pourtant de prêter serment à la royauté. Lorsqu'il rentra à Paris, Louis XVIII venait d'en partir, ayant oublié d'emporter avec lui son trône. Bonaparte n'eut que le temps de s'y asseoir. Les alliés, qui n'avaient pas désarmé, se montrèrent presque aussitôt, bien décidés, cette fois, l'Angleterre surtout, à en finir avec ce " géant furieux " qui ne cessait de troubler la paix du monde ; et la fameuse journée de Waterloo (18 juin 1815) " consomma, suivant sa propre expression, sa carrière politique[1]."

Le rocher de Sainte-Hélène lui fut assigné comme dernier asile ; et c'est là qu'il expira en effet le 5 mai 1821.

Pie VII, son humble et sainte victime, lui survécut quatre ans, après avoir eu le bonheur de voir rentrer sous sa houlette tous les Etats de l'Eglise, moins Avignon et le Comtat Venaissin :

" Au congrès de Vienne, dit l'abbé Drioux, les représentants des différentes puissances furent unanimes à rétablir la puissance temporelle du Saint-Siège. Ils comprirent que le pape devait être indépendant, et que pour cela il ne devait être le sujet d'aucun souverain."

Si le dix-neuvième siècle a fait faire bien des progrès au monde, il ne paraît pas avoir amélioré la situation temporelle de la papauté, tant s'en faut. Espérons que ce sera l'œuvre par excellence du vingtième siècle.

***

1—" Le général anglais a dit de la journée du 18 juin, qu'elle avait été " une journée de géants." On ne saurait la qualifier plus justement. Jamais armées ne s'étaient livré de plus furieux, de plus sanglants assauts. Mais malheureusement pour la France, jamais non plus armée française n'avait subi défaite si terrible, si funeste." (*Histoire de la campagne de* 1815, *Waterloo*, par le colonel Charras).

Et maintenant, si vous me demandez, messieurs, ce que l'on faisait, ce que l'on disait, ce que l'on pensait au Canada, au cours des grands événements dont je viens d'esquisser le tableau, je répondrai tout d'abord qu'il est étonnant de voir comme, malgré l'absence des communications rapides que nous avons aujourd'hui, l'on suivait d'assez près tous ces événements. L'évêque de Québec, Mgr Denault, d'abord, Mgr Plessis, ensuite, tient ses fidèles au courant de ce qui se passe au centre du monde catholique ; il sympathise aux infortunes et aux épreuves du Chef de l'Eglise, et il ordonne des prières publiques pour la conservation, la paix et le triomphe du Père commun de tous les fidèles. Puis, quand la tempête semble s'apaiser, il prescrit un *Te Deum* dans les églises afin de rendre grâces au Seigneur.

Les documents de l'époque, au moins ceux que j'ai pu parcourir, ne permettent pas de douter que les Canadiens, en général, ne sympathisèrent nullement ni avec la Révolution, ni avec Bonaparte. Restés français de cœur, c'est à l'ancienne France que leurs souvenirs, leurs sentiments et leurs idées se rattachaient ; et les excès de la Révolution, non plus que l'ambition démesurée de Bonaparte, n'offraient rien qui pût sourire à ces âmes amoureuses de paix, de tranquillité, de bonheur domestique. Leur loyauté à l'Angleterre était d'ailleurs parfaitement reconnue ; ils avaient fait leurs preuves : cette loyauté, les excès de Napoléon étaient plutôt de nature à l'augmenter qu'à lui nuire.

On n'est donc pas surpris d'entendre un des grands vicaires de l'époque, dans une circulaire au clergé, appeler tout bonnement Bonaparte *le Fléau de l'Europe* ; et le coadjuteur de Mgr Plessis, dans son mandement d'actions de grâces à l'occasion de sa défaite à Waterloo, lui donner le titre d'*usurpateur de pouvoir*, et de *perturbateur de l'Europe* [1].

1—*Mandements des Evêques de Québec*, t. III, pp. 86, 125.

Mais je ne puis résister au plaisir de vous citer un extrait de ce mandement, tant il me semble bien exprimer ce que l'on pensait au Canada de Napoléon, et du dénouement tragique de sa carrière militante :

" La Providence, dit le prélat, avait, l'année dernière, couronné d'heureux succès, en Europe, les armes de Sa Majesté Britannique, et de ses alliés. Le dominateur de la France avait été réduit à abdiquer le pouvoir suprême, dont il ne semblait user que pour troubler le continent. Il avait été contraint de se réfugier sur l'île d'Elbe, où on lui avait accordé une retraite plus honorable qu'il ne paraissait mériter.

" La paix avait suivi de tels succès...Mais hélas ! à peine une année s'est écoulée, que le perturbateur de l'Europe, toujours dominé par son insatiable ambition, contre sa parole et la foi de son traité avec les puissances alliées, est revenu en France, usurper l'autorité souveraine, et par là menacer le monde de nouveaux troubles...

" La Grande-Bretagne n'a pas hésité à reprendre encore une fois, conjointement avec ses alliés, la cause de l'Europe alarmée. Dieu s'est plu à favoriser leurs armes, déjà tant de fois victorieuses. L'immortel Wellington, à la tête des braves troupes qu'il commandait, a défait complètement à Waterloo le 18 juin dernier, l'armée formidable commandée par l'usurpateur en personne.

" Cette brillante victoire a non seulement couvert de gloire notre armée, elle a encore terminé promptement une guerre cruelle, rendu la paix à l'Europe, rétabli Louis XVIII sur le trône de ses pères, et enfin conduit Napoléon lui-même entre les mains puissantes de l'Angleterre. Puissent de tels événements nous assurer une paix plus durable que la première ! C'est ce que nous devons supplier la divine Providence de nous accorder, après lui avoir rendu de publiques actions de grâces pour ces derniers succès..."

Voilà ce qu'écrivait le 18 septembre 1815, trois mois jour pour jour après la bataille de Waterloo, le coadjuteur de Québec, Mgr Panet [1].

Quand on se croit obligé à si peu de précautions oratoires, il me semble évident, messieurs, que c'est que l'on est sûr d'exprimer généralement le sentiment des populations auxquelles on s'adresse.

***

En terminant, messieurs, permettez-moi de vous remercier de l'attention si indulgente que vous avez bien voulu m'accorder, et vous, M. le Recteur, de l'honneur que vous m'avez fait de m'inviter à rencontrer un auditoire aussi distingué. Je n'ai pas de peine à me reconnaître bien inférieur et à la tâche et à l'honneur que j'ai acceptés. J'ai accepté, cependant, ne voulant pas laisser échapper cette première occasion qui m'était offerte de témoigner publiquement ma bonne volonté à l'égard de cette vénérable institution du Séminaire, que j'aime, que je vénère, et à laquelle j'espère bien demeurer attaché de cœur jusqu'au dernier souffle de ma vie.

1—Oncle maternel de Son Eminence le cardinal Taschereau.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE XIXe SIÈCLE

Tableau des premières années : le Concordat de 1801.

M. le Recteur,

Messieurs,

Dans le grand tableau historique qui nous a occupés l'autre jour, il est un détail que je n'ai pu qu'effleurer, important cependant entre tous, et qui mérite qu'on y revienne : le Concordat de 1801. Vous avez pensé, M. le Recteur, qu'il était mieux d'y revenir tout de suite, pendant que l'ensemble du tableau est encore présent à notre esprit ; et voilà pourquoi, sur votre invitation, me voilà de nouveau ici ce soir.

Le sujet ne manque pas d'actualité, à cette heure où des mains sacrilèges semblent prendre plaisir à ébranler les colonnes du temple, dans notre ancienne mère patrie, et à briser ce concordat qui fut établi malgré tant d'obstacles et au prix de tant de sacrifices.

Sans doute, il regarde surtout la France ; mais il intéresse aussi tout le monde, d'abord parce que la France a toujours été regardée comme la fille aînée de l'Eglise ; puis, à cause de l'importance des personnages signataires de cette convention : d'un côté, le plus grand génie des temps modernes, et peut-être de tous les temps, de l'autre, l'auguste Chef de

l'Eglise universelle ; puis enfin, et surtout, parce que le concordat, au tournant de deux siècles, marque dans l'histoire le commencement d'une ère nouvelle, toute différente de celles qui l'ont précédée, et dont on peut dire avec encore plus de vérité que le poète latin n'a pu dire de son époque :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo 1.

***

Au reste, on ne peut s'attendre, à propos du concordat de 1801, à ces scènes émouvantes que le cours des événements fit passer l'autre jour sous nos yeux. Le concordat fut une œuvre d'apaisement et de régénération ; et ce n'est qu'incidemment que dans le travail préparatoire à ce grand traité, le Premier Consul fit entendre quelques-unes de ces notes brutales qui répandaient la terreur autour de lui : j'en ai cité une dans ma dernière conférence. Le concordat, c'est le soleil bienfaisant qui réapparut soudain au-dessus de l'Eglise de France ; c'est la brise attiédie qui dissipa les nuages amoncelés par le schisme constitutionnel ; c'est le *fiat lux*, la parole souveraine qui ramena l'ordre et ressuscita la vie dans ce cahos où se trouvait alors la France.

Aucun autre mot que celui de *cahos* ne me paraît mieux exprimer, en effet, l'état de l'Eglise de France au sortir de la Révolution. Quand on songe que sur les cent trente-cinq évêques que comptait alors cette Eglise, il n'y en avait que cinq ou six qui étaient restés dans le pays, et encore de la manière la plus secrète, comme autrefois les pontifes des catacombes : tous les autres avaient pris le chemin de l'exil, plutôt que de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé : plus de vingt mille prêtres avaient émigré également. Ceux qui étaient restés en France étaient entrés, pour

1—4e églogue de Virgile.

la plupart, dans le schisme, attachés aux évêques constitutionnels qui s'étaient substitués à la hiérarchie catholique, et dont le chef reconnu était le fameux Grégoire [1]. Un très petit nombre de prêtres, seulement, desservaient secrètement, et au grand péril de leur vie, quelques troupeaux de fidèles isolés çà et là. Partout les églises étaient strictement fermées au culte catholique ; les biens ecclésiastiques, les presbytères, les abbayes, les monastères avaient généralement été confisqués au profit de l'Etat.

Bonaparte arrive au pouvoir ; et au milieu des ruines où il est appelé à rétablir l'ordre, il aperçoit celles de l'Eglise. Mais avec son génie et son regard d'aigle il voit aussi également qu'il ne peut rien faire pour le rétablissement du culte catholique en France sans se mettre en rapport avec le chef de l'Eglise, sans le concours du Saint-Siège, en un mot sans un concordat.

Qu'est-ce, en effet, qu'un concordat, messieurs ? Comme le mot l'indique, c'est une convention, un traité, où deux parties contractantes tombent d'accord sur certains points, et s'engagent réciproquement à observer certains articles qui doivent régler leurs rapports entre elles.

De tout temps l'Eglise et l'Etat ont senti le besoin de se concerter et de s'entendre, pour éviter les conflits. Chaque société, sans doute, est indépendante dans son domaine [2] ;

1—On sait qu'il réussit, en 1819, sous la Restauration, à se faire élire dans l'Isère comme député ; mais la note de régicide attachée à son nom lui valut la honte de se voir refuser l'entrée de la Chambre.

2—" S'il est juste que l'Etat soit indépendant et souverain chez lui, il est juste que l'Eglise soit chez elle indépendante et souveraine ; si l'Eglise empiète quand elle prétend régler la constitution de l'Etat, l'Etat empiète quand il prétend régler la constitution de l'Eglise ; et si, dans son domaine, il doit être respecté par elle, dans son domaine elle doit être respectée par lui."—(*Les Origines de la France*, par M. Taine).

mais ce sont précisément les limites de ce domaine qui, en pratique, font l'objet des discussions :

" Rien de plus dissemblable, assurément, que ces domaines, écrit le duc de Broglie; mais rien de plus indécis que leurs limites ; et l'entreprise de tracer entre eux une ligne de démarcation est véritablement la *quadrature du cercle* qui fait le désespoir des mathématiciens politiques.

" Il y a tout un ordre de questions connues sous le nom de *matières mixtes :* terrain de contact nécessaire entre l'Eglise et l'Etat, mais terrain toujours disputé, où la paix n'a pu être établie que par un échange réciproque et concerté de concessions et de garanties. Telle est l'origine, la raison d'être des concordats [1]."

N'allons pas croire, en effet, messieurs, que le fait de conclure un concordat avec le saint-siège en 1801 fût une chose nouvelle en elle-même. Il existait en France, avant la Révolution, un concordat, qui remontait à l'an 1516, et était l'œuvre du pape Léon X et de François Ier. Ce qui était nouveau, c'étaient les conditions absolument extraordinaires, inouïes, presque étranges, dans lesquelles allait se conclure le concordat de 1801.

On a même prétendu—et que ne prétend-on pas ?—que ce concordat n'était pas nécessaire, et que l'Eglise de France, laissée à elle-même, dans les seules conditions de la liberté ordinaire, aurait pu parfaitement se relever de ses ruines : et il y eut, comme vous savez, une petite portion du clergé catholique, ou prétendu catholique, qui ne voulut jamais reconnaître le concordat : on l'appela pour cela la *Petite Eglise.*

Pour moi, la question de la nécessité, ou tout au moins de la grande opportunité du concordat de 1801 me semble

1—Le *Correspondant* de 1892, t. IV, p. 606.

suffisamment résolue par le seul fait que le saint-père attacha à la conclusion de ce traité une très grande importance, qu'il y mit tout son cœur et toute son âme, qu'il se déclara prêt à faire les plus grands sacrifices pour satisfaire les exigences du Premier Consul, et que pour réussir il eut à triompher d'obstacles en apparence insurmontables, même au sein du Sacré-Collège.

Qu'étaient, en effet, messieurs, la plupart des cardinaux ? Des hommes absolument attachés à l'ancien régime, et qui ne concevaient rien de bon en dehors de l'antique alliance du trône et de l'autel. *Les Bourbons et la Foi !* tel était leur motto politique. Pour avoir une idée de leur attachement à l'ancien régime, il suffit de se rappeler que, sur leurs pressantes instances, le pape Pie VII, tout ouvert qu'il était aux idées nouvelles, se crut obligé de notifier son accession au trône pontifical non pas à Bonaparte, chef de la République française, mais à Louis XVIII, successeur de Louis XVI de droit divin. Et quant à Louis XVIII, vous savez, messieurs, qu'il était si pénétré de son droit héréditaire et divin, que lorsqu'il monta sur le trône pour la première fois en 1814, il data ses premiers actes de la dix-neuvième année de son règne ! c'est-à-dire que c'est lui qui était censé avoir régné en France tout le temps de la République et de l'Empire ! Il avait pour représentant accrédité auprès du Saint-Siège le cardinal Maury, dont le rôle principal était d'entretenir soigneusement l'hostilité de ses collègues contre Bonaparte [1].

Et maintenant le saint-père, sous prétexte de rétablir la

1—On connaît le mot de Louis XVI sur Maury, alors qu'il n'était encore que simple prêtre. Un jour qu'il avait prêché à Versailles : " C'est dommage, dit le roi, en sortant de l'église ; si l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé de tout." (*L'Eglise et l'Etat au* 18*e siècle*, par P. de Crouzaz-Crétet, p. 280).

religion en France, allait se rapprocher de Bonaparte, reconnaître, pour ainsi dire, cet usurpateur, et pactiser avec lui ! Cela n'entrait pas du tout dans leurs idées. La faction autrichienne surtout, qui avait fait durer trois mois et demi le conclave de Venise, et reconnaissait pour chef le vieux cardinal Antonelli, se montrait absolument réfractaire à toute idée de rapprochement avec le Premier Consul de la France révolutionnaire.

Il fallut que le saint-père montrât dans toute cette affaire du concordat une longanimité et une patience infinie. Avec un pape moins ouvert aux idées nouvelles, moins favorablement prévenu en faveur de Bonaparte, jamais le concordat n'eût été possible.

De son côté, que d'obstacles le Premier Consul ne rencontra-t-il pas dans son propre entourage ! Ses principaux conseillers, ses ministres, mais ce sont eux qui avaient fait la Révolution, et qui en profitaient : ce sont eux qui avaient fait voter la constitution civile du clergé et créé le schisme en France : ce sont eux qui avaient mis la Religion et l'Eglise hors la loi ; et l'on voulait maintenant les obliger à se rapprocher du pape, à rétablir la religion et à relever les autels ! Pouvait-on espérer qu'ils allaient se prêter si facilement aux désirs du Premier Consul ?

On ne peut se figurer les embarras de toutes sortes qu'ils lui créèrent ; et il eut, comme l'observe avec raison M. de Broglie, un mérite réel à triompher de leur mauvaise volonté. On sait, par exemple, qu'il eut toutes les peines du monde à les faire assister, dans l'église de Notre-Dame, à la messe et au *Te Deum* qui suivirent la conclusion du concordat : il fut même obligé d'user de menaces ; et s'il y avait eu là un Molière, observant avec soin, dans cette circonstance mémorable, l'attitude de Cambacérès, de Sieyès, de Talleyrand, de Fouché et autres, je crois qu'il n'aurait pas eu de peine à à créer une pièce intitulée : *le Dévot malgré lui.*

Faut-il s'étonner que tous les obstacles que le saint-père et le Premier Consul rencontrèrent chacun dans leur entourage, joints aux sages lenteurs ordinaires de la Cour romaine, aient fait traîner en longueur les négociations du concordat ? Elles durèrent une année.

C'est en effet peu de temps après Marengo (14 juin 1800) que Bonaparte s'ouvrit au cardinal Martiniane, à Milan, de son projet de rétablir la religion en France, et de conclure pour cela un traité avec le Chef de l'Eglise catholique.

Son but, sans doute, était avant tout un but politique : il savait que la religion est la base principale de l'ordre et de la tranquillité d'un Etat, et il voulait faire servir à ses fins politiques ce grand ressort de toute autorité :

" Comment avoir de l'ordre dans un Etat sans une religion, disait-il un jour à Rœderer ? La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes ; et celle-ci ne peut subsister sans la religion."

Puis il ajoutait, dans son langage cynique, qui n'a été que trop souvent répété depuis :

" Le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres, a tout à craindre d'eux."

Faut-il croire, comme on l'a prétendu, qu'aucun motif religieux n'animait Bonaparte, lorsqu'il entreprit de conclure un concordat avec le Saint-Siège ? Et pourquoi une telle supposition ? Sur quoi est-elle fondée ? Bonaparte était Corse, Italien, et par conséquent religieux. Son secrétaire Menneval nous assure qu'il le surprit souvent faisant des signes de croix, dans certains moments de frayeur ou de grandes préoccupations :

" Avec votre philosophie, disait-il un jour à Chaptal, on ne sait ni en politique, ni en religion, d'où l'on vient et où l'on va. J'aime mieux *la foi de nos pères*...[1]."

1—Le *Correspondant* de 1881, t. I, p. 412.

Je ne puis admettre que tout motif religieux fut exclu de sa pensée dans une entreprise si grave, si religieuse en elle-même que le concordat.

J'avoue d'ailleurs que je ne suis pas de ceux qui croient facilement à l'extinction de tout sentiment religieux dans le cœur d'un homme, surtout depuis que j'ai vu, racontée d'une manière aussi authentique que possible, l'histoire de Gambetta—de Gambetta si fameux par sa forfanterie antireligieuse—allant dans une église de Paris faire brûler un cierge et prier lui-même pour sa mère qui venait de décéder.

Ne suffit-il pas, au reste, de lire dans le magnifique préambule du concordat, accepté par Bonaparte aussi bien que par le saint-père, les mots suivants : " *Ad Religionis bonum, internœque tranquillitatis conservationem, ea quæ sequuntur conventa sunt.*—Pour le bien de la religion, comme pour la conservation de la paix intérieure, en France, on convient des articles qui suivent ? "

Plus tard, Bonaparte semblera faire fi des intérêts religieux : mais lors des négociations du concordat, il faut nécessairement admettre que l'idée religieuse n'était nullement exclue de ses préoccupations politiques.

***

Le cardinal Martiniane ayant transmis au Saint-Siège les désirs du Premier Consul, les négociations pour le concordat s'ouvrirent régulièrement, et se continuèrent de longs mois sous ses auspices.

Le gouvernement français avait alors pour représentant auprès du Saint-Siège M. Cacault, un homme extrêmement

bien disposé [1], et qui montra dans toute cette affaire un tact et une bonne volonté admirables :

" Il fit de son mieux, dit M. D'Avenel, pour qu'on se hâtât à Rome, pour qu'on prît patience à Paris. Son concours fut aussi précieux au chef de l'Eglise qu'à notre pays ; il s'employa avec la meilleure foi du monde, non sans habileté, et fit preuve d'un vrai tempérament diplomatique [2]."

Qui n'admirerait, messieurs, comme la France, sous tous les régimes, et dans ses plus mauvais jours, sait trouver dans son sein un trésor inépuisable de diplomates distingués, qui lui font honneur, et la représentent noblement à l'étranger ? C'est bien à elle, il me semble, que l'on peut appliquer ces mots du poète : *Magna parens virum...!*

Il y eut je ne sais combien de projets de concordats échangés entre les autorités romaine et française. M. Cacault les recevait et les transmettait à son gouvernement, puis communiquait au Saint-Siège les remarques, les objections, les exigences du Premier Consul. On ne parvenait pas à s'entendre ; et Bonaparte, qui aimait à mener les choses rondement, et qui s'était tout bonnement figuré que la conclusion du concordat serait l'affaire de cinq ou six jours, était exaspéré de voir qu'au bout de plusieurs mois on n'était pas plus avancé qu'au commencement.

Il y avait, messieurs, dans les coulisses, un personnage qui n'apparaissait pas, mais qui dirigeait tout, ou plutôt qui dérangeait tout, en tirant les ficelles, et était cause de tous les échecs que rencontrait la politique sage et conciliante du saint-père. Cet homme, c'était le principal ministre de Bonaparte lui-même, son ministre des relations extérieures, c'était Talleyrand.

1—" Vous êtes un véritable ami, lui disait Pie VII ; nous vous aimons comme nous avons aimé notre mère."—(*Le Centenaire du Concordat*, par François Carry.)

2—Le *Correspondant* de 1877, t. III, p. 193.

M. D'Avenel, dont le témoignage fait autorité en ces matières, et qui a compulsé avec soin les archives des Affaires étrangères, a clairement démontré que Talleyrand fut, dans cette occasion, le mauvais génie de Bonaparte, et que c'est lui qui fit tout en son pouvoir pour empêcher, ou du moins retarder autant que possible l'heureuse conclusion du concordat. Sans sa funeste influence, le Premier Consul aurait été beaucoup moins exigeant et impérieux vis-à-vis du Saint-Siège : mais par ses rapports insidieux il exaltait outre mesure l'ambition de Bonaparte, et le remplissait de préjugés contre la cour romaine.

Singulière et étrange figure que celle de cet ancien évêque catholique d'Autun, devenu l'un des coryphées de la Révotion, évêque constitutionnel, sécularisé, marié, servant tous les régimes, à partir de la Convention et du Directoire jusqu'à la monarchie de Juillet inclusivement ! Il a le talent de s'imposer à tous les gouvernements, et tous les gouvernements se croient obligés de s'en servir, comme d'un homme nécessaire, tout en le méprisant.

Méprisable, en effet, à plus d'un point de vue, il sait cependant garder une certaine dignité extérieure, qui ne l'abandonne jamais, et qui fait souvent défaut à ceux-là même qu'il sert, auxquels, par conséquent, il se montre supérieur. Les besognes sales, il n'y trempe pas lui-même ; il a le talent de les faire faire par d'autres, par Fouché, surtout, un autre ecclésiastique, un ancien oratorien sécularisé [1].

Talleyrand est le type de l'ancienne noblesse française, si polie, si distinguée dans son maintien, dans ses manières, dans sa conversation : et sous ce rapport, il avait raison de traiter

1—Fouché appartint assez longtemps à l'Oratoire, mais ne prit jamais les Ordres sacrés. Voir le *Correspondant* du 10 février 1901, p. 586.

Bonaparte de " parvenu." Il ajoutait : " Quel dommage qu'un si grand homme ait été si mal élevé [1] ! "

Lui seul, du reste, pouvait et savait dire à ce grand homme ses vérités. Un jour, Talleyrand ayant une bonne nouvelle à lui apprendre, commence par traiter d'affaires avec lui, gardant la nouvelle pour la fin de l'entretien : " Eh ! pourquoi ne me l'avez-vous pas dit tout de suite ? s'écrie Bonaparte.—Parce que vous ne m'auriez pas écouté sur tout le reste, répond Tallyrand. Quand vous êtes heureux, vous n'êtes pas abordable."

Félicitons le ministre de n'avoir pas été de ceux dont parle Tacite : " *Pessimum genus, laudantes.*—Il n'y a pas de pire engeance que les flatteurs [2]."

Talleyrand s'efforça constamment de contenir son maître impérieux, d'adoucir son humeur belliqueuse, et de lui prêcher une politique de paix.

Voici le parallèle que traçait, en 1839, M. Mignet, entre lui et Napoléon :

" Le grand esprit de Napoléon, dit-il, et le bon sens de Talleyrand semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impétueux dans le premier, avait besoin de ce qu'il y avait de froid, d'avisé, de sûr dans le second. L'un avait le génie de l'action, l'autre celui du conseil. L'un projetait tout ce qu'il y avait de grand, l'autre évitait tout ce qu'il y avait de dangereux, et la fougue créative de l'un pouvait être heureusement tempérée par la lenteur circonspecte de l'autre."

Si peu régulier, du reste, qu'ait été son état, l'histoire impartiale ne peut refuser à Talleyrand aucune gloire ni aucun mérite ; car au-dessus de tous les partis et de tous les régimes, il n'a jamais perdu de vue la France : il l'a aimée,

1—Lanfrey, *Histoire de Napoléon.*
2—*Vita Agricolæ.*

il l'a servie, il l'a représentée avec honneur dans toutes les cours d'Europe.

On sait quelle fut l'origine de sa vocation ecclésiastique. Ayant fait une chute dans son bas âge, il était resté boiteux ; et ses parents ne le jugèrent bon que pour la carrière de l'Eglise. Il fit son grand séminaire à Saint-Sulpice, entra contre tous ses goûts et ses inclinations dans les ordres sacrés, se fit prêtre, puis par les influences de sa famille fut nommé à l'évêché d'Autun.

Tout cela, assurément, ne prouve pas qu'il ait été *vocatus à Deo tanquam Aaron.* Cela, non plus, ne le justifie aucunement d'avoir rompu, aux débuts de la révolution, avec ses vœux ecclésiastiques, et jeté aux quatre vents du ciel les débris de sa robe épiscopale. Mais il est bon, ce semble, en toutes choses, de présenter les circonstances atténuantes ; et, dans le cas actuel, on apprend à ne pas trop regretter une époque où les mœurs et les usages pouvaient ainsi jeter presque forcément un pauvre jeune homme dans la carrière ecclésiastique, sans aucune vocation.

Si, comme on l'assure, Talleyrand de Périgord s'est réconcilié avec l'Eglise avant de mourir, s'il s'est confessé sincèrement à l'abbé Dupanloup, plus tard évêque d'Orléans, et reçut de lui les derniers sacrements, n'est-il pas permis de croire que la divine Providence—*Judicia Dei abyssus multa*—aura tenu compte de cette dignité personnelle et de cet amour de son pays qu'il n'abdiqua jamais dans sa carrière, mais surtout du service signalé qu'il rendit au Saint-Siège dans une occasion mémorable ? Au Congrès de Vienne, non seulement il fit admettre la France au premier rang, non seulement il protesta énergiquement contre le démembrement de la Pologne et de la Saxe, mais il prit une part prépondérante à la restauration du Pouvoir Temporel des Papes.

***

Mais revenons au Concordat.

Dans l'automne de 1800, le Souverain Pontife, voulant donner satisfaction à Bonaparte, résolut de transférer à Paris même le théâtre des négociations. Mgr Spina, archevêque de Corinthe, y fut envoyé pour traiter avec le Premier Consul.

C'était un de ces prélats fins, souples et réservés, conciliants et fermes, tout dévoués au Saint-Siège, comme la cour pontificale en a toujours en réserve pour les moments opportuns.

Ancien secrétaire de Pie VI, Spina était si réservé, que le sulpicien Emery lui-même en était tout étonné :

" Je lui dis beaucoup de choses, écrivait-il, et il m'en dit fort peu."

En regard de Spina, le Premier Consul avait l'homme qu'il fallait à lui opposer : l'abbé Bernier, prêtre vendéen, mêlé ci-devant à la Chouannerie, mais rallié à la Révolution, depuis qu'elle s'était un peu assagie. Sous des dehors rustres et presque vulgaires, Bernier cachait des talents distingués, un esprit de diplomate de premier ordre ; c'était du reste un prêtre respectable, dévoué sans doute au Premier Consul, mais qui n'aurait pas voulu trahir les droits de l'Eglise : l'ambition de décrocher quelque bon jour un chapeau de cardinal—il finit par réussir—favorisait d'ailleurs ses bonnes dispositions.

Il avait la manie de s'occuper de toutes les affaires du clergé, en général, ce qui lui avait valu à Paris l'appellation de " grand faiseur ecclésiastique."

Voici, du reste, le portrait qu'a laissé de lui un de ses contemporains :

" Sa physionomie, dit-il, ne prévenait pas en sa faveur. Il avait la tête grosse, une figure pleine et commune, de petits yeux caves, et sans être tout à fait louche, il dirigeait

rarement l'œil en droite ligne vers l'objet visuel. Habile à se contrefaire, il affectait l'air grave et imposant dans la moindre réception; il était minutieux dans tout son extérieur, plus jaloux de se faire des créatures que des amis, prompt à la réconciliation par la flatterie, mais implacable ennemi de ses détracteurs, et sourd à tous autres conseils que ceux de son ambition démesurée [1]."

Le Premier Consul lui ayant confié le soin des négociations du concordat, du côté de la France, il apporta à ses nouvelles fonctions tout le zèle qu'on pouvait attendre de lui.

Malheureusement, l'envoyé du Saint-Siège n'avait pas, de son côté, de pleins pouvoirs pour conclure. Il était obligé de transmettre à la cour de Rome les objections et les exigences de Bonaparte. A Rome, il fallait les prendre en considération. Tout cela prolongeait les négociations ; et, en attendant, Talleyrand jouait son jeu.

Pour donner une idée de sa manière insidieuse, je citerai ici un court extrait d'une dépêche qu'il adressa un jour au Premier Consul :

" J'ai l'honneur, dit-il, de mettre sous vos yeux : 1° la déclaration du clergé de France, du 25 mars 1682 ; 2° un extrait fait avec quelque étendue du célèbre ouvrage de Bossuet en défense des quatre articles de cette déclaration ; 3° le quatorzième discours de l'abbé Fleury sur les libertés de l'église gallicane.

" D'après les ordres formels du Premier Consul, ajoute-t-il, je recommanderai aux personnes qu'il chargera de négocier avec les ministres du Saint-Siège, de se pénétrer des principes qui sont exposés dans ces écrits, et de les regarder comme des instructions rigoureuses dont il ne leur sera jamais permis de s'écarter... [2]."

1—Boulay de la Meurthe, *La Négociation du Concordat.*
2—*Ibid.*

Ainsi, voilà Talleyrand qui indique à Bonaparte les fameuses maximes gallicanes comme l'étoile polaire que l'on ne doit jamais perdre de vue dans la négociation du concordat. Bonaparte, qui ne demandait pas mieux que d'agir à la Louis XIV, devenait de plus en plus exigeant vis-à-vis la cour de Rome. Une lettre malheureuse, écrite pourtant sans aucune mauvaise intention, qu'il reçut du cardinal Martiniane, le confirma dans ses exigences. Il finit par se fâcher contre le pape, qui, disait-il, ne voulait pas aboutir, et par rappeler de Rome son chargé d'affaires, M. Cacault.

Celui-ci, comme dernière marque de sa bonne volonté, suggéra alors au saint-père d'envoyer à Paris son propre secrétaire d'Etat, Consalvi, muni de pleins pouvoirs pour conclure le concordat avec le Premier Consul de la République française. Consalvi et Cacault devaient faire route ensemble, dans la même voiture, jusqu'à Florence, afin d'ôter, aux yeux des populations, toute apparence de rupture entre la France et le Saint-Siège. C'est ce qui fut fait.

Arrivé à Paris, Consalvi n'eut rien de plus pressé que de se présenter au Premier Consul, qui fut agréablement surpris de le voir. Les négociations pour le concordat recommencèrent aussitôt entre le cardinal et l'abbé Bernier, et au bout de quelques semaines, malgré les intrigues machiavéliques de Talleyrand, furent menées à bonne fin.

Mais avant de signaler les principaux objets sur lesquels on avait eu tant de peine à s'entendre, donnons tout de suite le texte même des dix-sept articles du concordat de 1801. C'est un document dont on parle souvent, mais qui bien souvent aussi n'est connu que d'une manière assez vague.

Voici cette pièce, traduite du latin [1] :

***

1 — Je l'emprunte à M. D'Avenel, dans son remarquable article *Le Concordat de* 1801, publié dans le *Correspondant* de 1877.

" Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique, romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

" Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République. En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion, que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE 1er

" La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique.

ARTICLE 2

" Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

ARTICLE 3

" Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'Elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs sièges.

" D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle de la manière suivante:

ARTICLE 4

« Le Premier Consul de la République nommera dans les trois mois qui suivront la publication de la Bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement du gouvernement.

ARTICLE 5

« Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le Premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège en conformité de l'article précédent.

ARTICLE 6

« Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du Premier Consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement du gouvernement.

ARTICLE 7

« Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

ARTICLE 8

« La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France : —*Domine, salvam fac rempublicam. Domine, salvos fac consules.*

ARTICLE 9

« Les évêques feront une nouvelle circonscription de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

ARTICLE 10

" Les évêques nommeront aux cures ; leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

ARTICLE 11

" Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

ARTICLE 12

" Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

ARTICLE 13

" Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus qui y sont attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant cause.

ARTICLE 14

" Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont le diocèse et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

ARTICLE 15

" Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

ARTICLE 16

" Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'Elle l'ancien gouvernement.

ARTICLE 17

" Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés à l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés seront réglés par rapport à lui par une nouvelle convention.

" Les ratifications seront échangées à Rome dans l'espace de quarante jours.

" Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la République française (15 juillet 1801)."

Voilà l'acte, fameux entre tous, qui n'a pas cessé d'être en vigueur en France, et régit encore pour ce pays, malgré tant de changements politiques survenus, les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Pie VII l'accompagna d'une Bulle, qui fut promulguée solennellement en France, et le rangeait parmi les actes les plus importants du Saint-Siège.

***

Reprenons maintenant quelques-uns des articles de ce concordat, ceux qui soulevèrent le plus de discussions, et qui peuvent nous suggérer à nous-mêmes quelques réflexions spéciales.

De tout le concordat, c'est peut-être le préambule qui retarda le plus les négociations à Rome. Les cardinaux,

attachés la plupart, comme nous l'avons vu, à l'ancien régime, insistaient pour que la religion catholique fût proclamée *religion d'Etat*, ou au moins *religion dominante* en France, et qu'on lui assurât une *protection spéciale;* ce fut un des principaux objets de leur longue résistance aux exigences de Bonaparte, qui ne voulait pas de religion d'Etat.

Mais le saint-père, " ayant, dit un écrivain [1], comme un pressentiment prophétique des temps nouveaux," finit par se contenter d'une simple constatation de fait, à savoir que la religion catholique était celle de la grande majorité des Français, et de la promesse que le culte public de cette religion pourrait être librement exercé. C'était peu, en apparence ; c'était énorme, en réalité. La République française venait déclarer solennellement, par l'organe de son premier magistrat, que cette religion, qu'elle avait mise naguère hors la loi, qu'elle avait bafouée, anéantie, c'était la religion de la grande majorité des Français : *Habemus confitentem reum.* Elle lui rendait ses églises, relevait ses autels, lui garantissait la liberté du culte ; elle assurait même à ses ministres un traitement convenable. C'était la résurrection et le triomphe de la religion catholique en France : " bien si grand, écrivait au pape le vieux cardinal Antonelli, qu'il n'y a pas de sacrifice qui soit à sa hauteur."

Certes, les sacrifices que l'on demandait à Pie VII étaient énormes, en effet ; et l'on a peine à en concevoir toute l'étendue. Les principaux, c'était l'abandon pour toujours des biens ecclésiastiques que la révolution avait confisqués, vendus ou aliénés de n'importe quelle manière ; c'était la réduction, de plus de la moitié, du nombre des évêchés : 56 au lieu de 135 [2] ; c'était enfin le renouvellement de tout

1—François Carry, *Le Centenaire du Concordat.*

2—Le nombre des évêchés fixé par le concordat a été augmenté sous la Restauration.

l'épiscopat français. Bonaparte faisait de chacun de ces articles une condition *sine quâ non* de la conclusion du concordat.

Eh ! bien, messieurs, de tous les sacrifices exigés du saint-père, sait-on celui qui lui fut le plus sensible, et auquel il eut le plus de peine à se résoudre ? Est-ce l'abandon des biens ecclésiastiques confisqués ? Nullement. Au contraire, il comprit tout de suite que ce sacrifice était absolument nécessaire pour assurer le repos des consciences, et rétablir en France le règne de la paix intérieure.

Jamais homme, du reste, ne témoigna dans toute sa carrière un plus grand désintéressement que le saint pontife Pie VII. Beaucoup de cardinaux, et Consalvi lui-même, qui, en sa qualité de secrétaire d'Etat, connaissait mieux que personne les grands besoins de l'Etat pontifical, auraient voulu que le saint-père profitât du concordat et des sacrifices qu'il était appelé à faire, pour exiger de Bonaparte la restitution des Légations, ce qui n'aurait été, d'ailleurs, que justice : jamais le saint-père ne voulut consentir à ce qu'il fût dit qu'il avait travaillé à rétablir la religion en France, en vue d'obtenir quelque avantage temporel. Il ne voulut pas même que le traitement assuré par le concordat au clergé français fût donné comme compensation pour l'abandon des biens ecclésiastiques : et, en effet, dans le concordat, les deux articles sont tout à fait indépendants l'un de l'autre.

Ce qui fut le plus douloureux pour le saint-père, dans tout le concordat, ce fut de s'engager à demander à ses frères de l'épiscopat français leur démission, et, dans le cas où ils la refuseraient, à déclarer leurs sièges vacants, pour y installer de nouveaux titulaires. Cet article fut avec raison l'objet de longues et sérieuses délibérations dans le Sacré-Collège : l'acte que l'on demandait au saint-père paraissait, sinon au delà de sa puissance, du moins tout à fait inouï :

ces évêques français, d'ailleurs, qu'il s'agissait de déposer, loin d'avoir démérité de l'Eglise, avaient presque tous pris le chemin de l'exil, plutôt que de trahir leur devoir et de prêter serment à la constitution civile du clergé. Et ce sont ces prélats pieux, attachés au Saint-Siège, la plupart de vieille noblesse, et aux cheveux blancs, dont Bonaparte exigeait la démission ! Dans sa pensée, en effet, ils étaient trop inféodés à l'ancien régime pour que leur réinstallation ne provoquât pas des troubles sans fin, et ne fît plus de tort que de bien à la religion :

" Que faut-il pour pacifier l'Eglise de France, disait-il un jour au cardinal Martiniane ? Une mesure décisive : c'est la démission de l'épiscopat tout entier. Il est nécessaire que tous les sièges soient déclarés vacants ; qu'au lieu de ces prélats émigrés qui ne cessent d'intriguer pour la royauté, dans leurs diocèses, je nomme des évêques qui soient dévoués au nouvel ordre de choses, et leur fasse donner des Bulles par le pape. Je veux bien que la religion catholique soit dominante ; je ne souffrirai jamais qu'elle serve à ébranler mon gouvernement."

En un mot, ce qu'il voulait, suivant une expression tout à fait à lui, c'était " un épiscopat vierge [1]."

Le saint-père finit par se rendre à sa demande. Avec un désintéressement admirable, la plupart des évêques français accédèrent de bonne grâce au désir du souverain pontife : quelques-uns même prévinrent ce désir : un petit nombre, cependant, s'obstinèrent à garder leur siège, et continuèrent à se regarder titulaires de leur diocèse, même après que le pape en eût nommé d'autres à leur place. Vous savez, messieurs, que c'est précisément là le nœud ou la trame d'un fameux roman d'Ernest Daudet, intitulé *Les Deux Evêques.*

1—*Le Concordat*, par le duc de Broglie, de l'Académie française.

Quant au droit de nommer les évêques, accordé par le Saint-Père au Premier Consul, cela n'avait rien d'insolite : le pape ne faisait que continuer à Bonaparte une faveur dont jouissaient depuis un temps immémorial, mais surtout depuis le concordat de François Ier, les rois Très Chrétiens. En retour de cette faveur, le saint-père obtenait, dans le concordat, une déclaration solennelle, "que les Consuls de la République française professaient la religion catholique."

Tant que subsistera le concordat, le chef de l'Etat, en France, quel qu'il soit, quel que soit son titre, président, consul, roi, empereur, quels que soient ses sentiments ou ses mauvais instincts, sera censé catholique : il aura beau affecter de ne jamais prononcer officiellement le nom de Dieu ou de la Providence, de ne prendre part à aucune solennité religieuse, de n'entrer dans aucune église, il sera supposé catholique, de par le concordat : du moment qu'il fera profession expresse de n'être pas catholique, il n'aura plus droit de nommer aux évêchés, sans une nouvelle convention, sans de nouvelles négociations avec le Saint-Siège.

Du reste, ce droit de nommer les évêques, quelque précieux qu'il soit pour le gou vernement du jour, afin que ce gouvernement n'ait autant que possible sur les sièges épiscopaux que des hommes qui lui soient sympathiques, ou du moins qui ne lui soient pas hostiles, n'a rien, en soi, de fatal à l'Eglise. Les nominations des évêques par le chef de l'Etat ne valent rien tant qu'elles ne sont pas confirmées par le chef de l'Eglise, qui seul peut conférer l'institution canonique ; et le souverain pontife ne donne cette institution qu'après s'être assuré, autant que possible, de la dignité et de la compétence des sujets qui lui sont proposés.

Louis XIV tenait en réserve bien d'autres moyens que n'en ont à leur disposition les gouvernements modernes de la France, pour forcer la main au souverain pontife. Quand

le pape refusait de ratifier ses nominations, il exerçait son droit ou prétendu droit de Régale : *Ego nominor leo :* c'est-à-dire, qu'il se mettait en possession de tous les revenus du bénéfice vacant, pour en jouir, ou en faire jouir ses créatures et ses favoris, aussi longtemps que le saint-père persistait à ne pas remplir la vacance. Il y eut un temps, sous Innocent XI, où il y avait en France une trentaine d'évêchés vacants, dont Louis XIV, par conséquent, percevait les revenus, le saint-père refusant, pour des raisons majeures, de confirmer les nominations royales [1].

Abominable droit de Régale, qui fort heureusement a disparu avec l'ancien régime, et dont le concordat de 1801 a purgé la France !

***

En somme, ce concordat fut un grand bienfait pour la religion dans notre ancienne mère patrie. Mais quelle influence plus salutaire encore n'eût-il pas exercée, si dès l'origine le Premier Consul ne l'eût enserré dans un réseau de funestes prescriptions, les fameux *articles organiques*, qu'il fit voter par le Sénat de la République, sous prétexte, comme leur nom l'indique, *d'organiser* l'exécution du concordat ! Dans la rédaction de ces articles organiques, il n'est pas difficile de reconnaître la main néfaste de Talleyrand, peut-être aussi celle de Fouché : n'ayant pu réussir à empêcher le concordat, ces malheureux s'efforçaient d'en atténuer les bons effets.

Ces articles organiques, sans doute, ne valent rien aux yeux de l'Eglise : ils ne peuvent avoir la force d'un contrat bilatéral : le saint-père protesta solennellement devant le

1—Charles Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682.

Sacré-Collège contre leur publication, et les déclara non avenus. Ils n'en font pas moins partie de la législation française ; et la plupart des gouvernements ne craignent pas de s'en servir, quand ils se mettent en frais de persécuter l'Eglise.

Je n'entreprendrai pas de détailler ici ces articles organiques : il y en a près de quatre-vingts. Un grand nombre, d'ailleurs, sont tombés d'eux-mêmes en désuétude, comme par exemple celui qui défendait aux évêques de se prévaloir du titre de *Monseigneur*.

Mais il en est d'autres qui, demeurant lettre morte sous les gouvernements sympathiques à l'Eglise, réapparaissent de temps en temps à l'horizon, comme armes offensives, sous des administrations moins bien disposées. Mentionnons, par exemple, le fameux article qui soumet les Bulles, Brefs, décisions de toute nature, soit du Saint-Siège, soit même des conciles généraux, au visa et à l'approbation préalable du gouvernement.

Mentionnons aussi l'interdiction faite aux évêques de se réunir, en quelque nombre que ce soit, pour s'entretenir des intérêts de l'Eglise, tenir un concile provincial, par exemple, et de sortir de leurs diocèses sans autorisation, même pour aller porter leurs hommages au souverain pontife.

Mentionnons enfin la résurrection d'une procédure spéciale, connue dans l'ancien régime sous le nom, aujourd'hui suranné, d'*appel comme d'abus*, et traduisant des ecclésiastiques pour des délits vagues et mal définis, devant un tribunal administratif qui juge à huis clos et les enlève à la juridiction du droit commun.

La liberté de la presse, les grandes facilités modernes de communication, le bon sens public, la force des choses, ont déjà fait justice de la plupart de ces mesures surannées, odieuses, absurdes. Espérons qu'avec le temps tous ces

articles organiques disparaîtront, au moins pratiquement, de la législation française, et que les gouvernements, même les plus mal disposés, finiront par avoir honte d'y recourir. Le concordat de 1801, dégagé de ces tristes échafaudages, apparaîtra alors dans toute sa beauté, monument impérissable de la sagesse du souverain pontife Pie VII.

***

Conserver à ce beau monument son caractère et le faire respecter; faire produire au concordat tout le bien possible, et prévenir les abus, surtout dans le choix et la nomination des évêques; entretenir des relations aussi amicales que possible entre le Saint-Siège et les gouvernements qui se succèdent si fréquemment en France: telle est la mission par excellence des nonces à Paris. Ah! quelle mission délicate, pleine de responsabilité! Quel tact ne faut-il pas pour traiter constamment des plus grands intérêts de la religion et de l'Eglise avec des hommes souvent mal disposés, sans rien compromettre, sans rien sacrifier de ce qu'il ne faut jamais sacrifier! Et comme les représentants du Saint-Siège à Paris paraissent avoir noblement rempli leur tâche durant cette dernière période de siècle que nous avons connue!

Mais entre tous les nonces qui ont passé en France sous la République, il en est un qui me semble avoir brillé du plus vif éclat par son tact, sa grande connaissance des hommes, et son amour inaltérable pour la France: c'est le cardinal Czaski. Nommé nonce à Paris par le pape Léon XIII [1], il

1—M. de Gabriac écrit dans ses *Souvenirs d'ambassade:* " C'est un véritable cadeau que, dans sa pensée, le pape a fait à la France en nous le donnant."

s'y trouva à une période critique, alors que Gambetta, dans l'apogée de sa gloire, venait de prononcer son mot fameux: *Le Cléricalisme, voilà l'ennemi !* [1] alors que la vague anti-religieuse était à son sommet, et qu'un parti de politiciens fanatiques voulait absolument rompre le concordat. Le nonce connut alors parfaitement la France; il rencontra des Français de toute trempe et de toute opinion: eh ! bien, quelle était sa pensée à leur égard ?

" Dans tout Français, écrivait-il un jour, il y a un fond de bon sens qui, au dernier momeut, lorsque tout semble perdu, reprend ses droits, et sauve la situation [2]."

Ah ! comme j'aime à me rappeler cette parole, lorsque j'entends exprimer sur la France des réflexions trop dures, trop amères, lorsque j'entends surtout des personnes, bien intentionnées, d'ailleurs, désespérer de la France !

Ce n'est pas que le cardinal Czaski n'eut rien à souffrir durant son séjour à Paris, ni qu'il approuvât toujours la politique des gouvernants : au contraire, leur mauvaise disposition à l'égard de l'Eglise l'affligeait profondément: la violation fréquente du concordat, l'exécution d'odieux décrets contre les ordres religieux, tout cela le faisait cruellement souffrir; mais il tâchait autant que possible de faire bonne contenance, et de refouler sa douleur au fond de son âme.

Un jour, cependant, il eut occasion de s'en ouvrir, mais avec beaucoup de finesse et de tact, à Gambetta lui-même. C'était à un grand dîner officiel; et il avait précisément à sa droite le président de la Chambre. Celui-ci ne faisait que se plaindre du mauvais état de sa santé.—" Mais qu'avez-vous donc, lui demanda doucement le nonce ?—Monseigneur,

1—On va plus loin encore aujourd'hui. Un député radical, M. Viviani, a osé, il y a quelque temps, dire à la tribune française: L'Eglise catholique, voilà l'ennemi."

2—Le *Correspondant* du 25 avril 1888.

répondit Gambetta, je souffre beaucoup du côté droit.—Vous êtes bien heureux, lui riposta Czaski ; moi, depuis que je suis ici, je souffre terriblement du côté gauche [1]."

Cette blessure au cœur, dont souffrait Czaski, qui pourrait douter que Notre-Saint Père le Pape Léon XIII ne la ressente, lui aussi, bien vivement, lorsqu'il voit tant de Français tenir si peu de compte de ses avis, et leurs gouvernants montrer souvent tant de mauvais vouloir à l'égard de l'Eglise, de ses ministres et des ordres religieux ? Et cependant, son amour, sa patience, sa mansuétude à l'égard de la France sont inaltérables. A ceux qui menacent de rompre le concordat, comme à ceux qui prétendent qu'on ferait mieux d'en finir avec ce traité, il répond tranquillement que c'est une convention bilatérale qu'il faut respecter. Il faut la respecter, dit-il, non seulement quant à la lettre, mais aussi quant à l'esprit, et par conséquent maintenir les communautés religieuses, bien que le concordat n'en parle pas, parce qu'elles sont nécessaires à la vie parfaite de l'Eglise.[2] Il tient

1—*Ibid.*

2—Voici, à ce sujet, ce que disaient tout récemment, à la tribune française, deux orateurs chrétiens, dans la discussion de la loi des associations :

" Cette religion catholique, dit M. Piou, à qui l'art. 1er du concordat assure la plénitude de sa liberté, et qui, d'après Portalis, doit être régie d'après ses propres principes, proclame, depuis son origine, que la vie religieuse est la réalisation des enseignements sortis de la bouche de son fondateur. Qu'elle soit de dogme, personne ne le soutient ; ce qu'on soutient, c'est qu'elle est nécessaire au plein épanouissement de la religion ; qu'elle est conforme à ses règles et à ses principes.

" S'il en est ainsi, les associations qui, seules, rendent cette vie religieuse possible, sont nécessaires à sa liberté ; les lui interdire, c'est l'amoindrir, c'est la décapiter."

Et M. Lerolle : " Suivant un mot célèbre de M. Guizot, dit-il, aucune église n'est libre lorsqu'elle ne peut pas se développer conformément à son esprit et à son histoire.